

La diversité culturelle - plus qu'un slogan

*« Ce qui me navre, c'est la conviction que nous allons entrer dans une ère stupide.
On sera utilitaire, militaire, américain et catholique. »*
Gustave Flaubert Lettre du 27 nov. 1870 à George Sand

« Si vous pensez que l'éducation coûte trop cher, essayez l'ignorance »
Abraham Lincoln

LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS L'ÉDUCATION

Rapport de MARCO POLLI, responsable du domaine éducation à la diversité culturelle

Groupe d'experts :

Erica Deuber Ziegler, Christa Dubois-Ferrière,

Gérald Morin et Ninian van Blyenburgh

14 juillet 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

La place de l'éducation dans la Convention.....	1
Délimitation du domaine éducation à la diversité culturelle (groupe g).....	1
La Suisse connaît et reconnaît la diversité culturelle.....	2

I CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

TROIS THÈMES

1. L'INSTRUCTION PUBLIQUE EST INDISSOCIABLE DE LA DÉMOCRATIE SUISSE	3
L'instruction publique est fondée sur les valeurs humanistes	3
2. LA SUISSE EST UN PAYS CONSTITUTIONNELLEMENT MULTILINGUE	4
3. A QUELLES CONDITIONS ENCOURAGER « L'INTERCULTURALITÉ » ?.....	5
Élitisme, populisme et diversité culturelle	5
Il n'est pas de société viable sans un contrat social qui l'unifie	5
Droits de l'homme, laïcité et respect des communautés linguistiques.....	6
Les lieux d'éducation à l'interculturalité ou foyers d'intolérance	6
L'école, les institutions, les événements culturels, musiques et danses du monde ...	6
Des lieux ambivalents	6
Le voisinage et le champ politico-médiatique.....	7

CINQ THÈSES SUR L'ÉDUCATION À LA DIVERSITÉ CULTURELLE

1. LA NATURE DE L'HOMME C'EST LA CULTURE.....	8
2. L'HUMANITÉ DE L'HOMME PASSE PAR SON ÉDUCATION.....	8
3. L'INVENTION DE L'ÉCRITURE EST LE MOTEUR DES CIVILISATIONS, LA GÉNÉRALISATION DE L'ALPHABÉTISATION A PERMIS LA DÉMOCRATIE.....	8
4. LA CULTURE EST PORTEUSE D'IDENTITÉ ET DE SENS ET NE PEUT ÊTRE RÉDUITE À SA SEULE VALEUR MARCHANDE	9
5. IL N'Y A PAS DE CULTURE SANS ÉCHANGE	9

II TENDANCES ET PROPOSITIONS

TENDANCES

1. L'INSTRUCTION PUBLIQUE	10
Au vent mauvais de l'utilitarisme et des idéologies obscurantistes.....	10
a. L'esprit des années 1960-80 a modifié en profondeur et d'une façon durable le rôle et l'extension de l'école publique	11
b. Les transformations de la société de la fin du XXème siècle ont affecté l'école et l'accès à la culture des nouvelles générations de différentes façons .	11
c. L'électrochoc PISA : la révélation de l'illettrisme.....	12
d. Relativisée dans sa fonction culturelle, l'école doit faire face à une demande de prise en charge éducative pour laquelle elle n'est pas faite.....	13
e. Illettrisme, inappétence à l'étude, incivilités scolaires sont des signes	13
f. Standardisation et bureaucratisation contre la diversité culturelle	13

2. MULTILINGUISME : LA PRIORITÉ AUX LANGUES NATIONALES AU RENCART ?	14
a. Introduction de l'enseignement précoce des langues nationales	15
b. La CDIP légitime la fronde zurichoise contre le français : sa logique et ses conséquences	15
c. L'enseignement des langues change de nature et de priorités	15
d. La Loi sur les langues nationales reconnaît le rôle des échanges intercommunautaires	17
e. Les langues de l'immigration et autres langues	17
Les 30 langues les plus parlées en Suisse	18
3. MENACES SUR L'ACCEPTATION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE	18
Les contre-feux à la discrimination	18

PROPOSITIONS & RECOMMANDATIONS

A. Rétablir l'Instruction Publique dans son rôle d'institution vitale de la démocratie

• L'ÉCOLE

1. IL FAUT RÉTABLIR LE POUVOIR PÉDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS	20
2. RECENTRER L'ENSEIGNEMENT SUR LA CULTURE GÉNÉRALE	20
a. L'école doit donner les connaissances et les outils pour lire le monde dans sa diversité,	20
b. revaloriser notamment l'humanisme scientifique et l'enseignement artistique, ...	20
c. actualiser prudemment les connaissances générales	20
d. L'adaptation au monde professionnel repose sur un socle de culture générale..	20
3. S'ATTAQUER À L'ILLETTRISME EST UNE PRIORITÉ ABSOLUE	20
a. Il faut en connaître les causes par des enquêtes d'envergure,	21
b. pour redéfinir les priorités de l'école primaire	21
4. ACCORDER LA PRIORITÉ À LA MAÎTRISE DE LA LANGUE PREMIÈRE	21

• LES RELAIS EXTÉRIEURS : COMMUNES ET MONDE ASSOCIATIF

5. RÉDUIRE LA FRACTURE ET L'ÉCHEC SCOLAIRE PASSE PAR UN RENFORCEMENT DES AIDES PARASCOLAIRES ET UNE VÉRITABLE POLITIQUE CULTURELLE AU NIVEAU DES COMMUNES	21
6. DES INSTITUTIONS CULTURELLES JOUENT LE RÔLE DE PROMOTEURS DE LA CULTURE	21
7. RENFORCER LA COLLABORATION DE L'ÉCOLE AVEC LES INSTITUTIONS CULTURELLES	21
8. ENCOURAGER LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DANS SES ACTIVITÉS CULTURELLES	21

B. La place et le rôle de l'apprentissage des langues en Suisse

9. PRIORITÉS À L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES NATIONALES, CELLES DE LA CITOYENNETÉ	22
10. UNE SOLUTION D'AVENIR : LA MOBILITÉ DES JEUNES EN FORMATION	22
11. POUR UN ÉRASME HELVÉTIQUE	23
12. POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DES LANGUES QUI TIENNE COMPTE DE LA RÉALITÉ	23
a. Tout n'est pas joué à 12 ou à 15 ans !	23
b. Concevoir une politique globale par segment	23

C. Interculturalité : sensibiliser à l'acceptation des autres cultures

• PAR L'ÉCOLE

13. L'ÉCOLE EST LE CREUSET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE	24
a. Un corps enseignant formé à la diversité culturelle et à la tolérance	24
b. Un vécu scolaire respectueux de tous et exempt de stigmatisations	24
c. L'intégration dans l'enseignement des valeurs fondant le respect de la diversité	24

• **PAR L'AMÉNAGEMENT D'UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE L'HOMME**

14. L'ÉDUCATION À LA DIVERSITÉ PAR UN VOISINAGE AMÉNAGÉ..... 24
a. Pour une écologie de l'habitat..... 25
b. L'importance des associations de quartier dans les villes ou communales. 25

• **PAR UN VÉCU DE DIVERSITÉ CULTURELLE**

15. TOUTE MANIFESTATION, TOUT SPECTACLE QUI OUVRE SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE TRAVAILLE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION DU PUBLIC.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE G

COMPOSITION DU GROUPE	26
ÉCHÉANCES ET SÉANCES	26
PRÉPARATION DU FORUM DU 31 MARS : CONTRIBUTIONS ÉCRITES DES EXPERTS.....	26
DÉROULEMENT DU FORUM ET SÉANCES DE COMPLÉMENT.....	26
IN FINE	27

ANNEXES

NOS EXPERTS EN QUELQUES MOTS	28
POUR UN ÉRASME HELVÉTIQUE	30
IDEM VERSION ALLEMANDE	32

EN GUISE DE MODE D'EMPLOI

DÉLIMITER LE SUJET

Une brève introduction définit le **sujet** du groupe d'experts consacré à **l'éducation**. pp. 1- 2

FONDER UNE APPROCHE HUMANISTE

Dans une première **partie théorique**, le groupe s'est attaché à définir les fondements de **trois thèmes** emblématiques de l'éducation à la diversité culturelle : l'instruction publique, le multilinguisme helvétique et l'éducation à l'interculturalité. Puis à formuler en **cinq thèses** une approche humaniste qui nous guide dans l'analyse des tendances actuelles de l'éducation à la diversité culturelle. pp. 3-9

OBSERVER ET DÉGAGER DES TENDANCES

Un regard rétrospectif nous a conduits à dégager de ce point de vue des **tendances** de l'évolution en Suisse. La globalisation, la chute de l'empire soviétique, ont favorisé l'émergence d'une idéologie dominante anglo-saxonne utilitariste et antiétatique qui l'a largement influencée. Cependant, la signature de la Conventions UNESCO sur la diversité culturelle dans un rapport de force de 148 voix contre 2, puis sa ratification par une centaine d'États marquent une rupture qui ouvre sur une redistribution des cartes. ... pp. 10-19

DES PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE OUVERTE

Il est toujours hasardeux de faire des extrapolations ; comme dans les romans d'Agatha Christie, lorsqu'on connaît le nom de l'assassin on peut remonter le fil de l'histoire. En revanche, en ce qui concerne l'avenir, il est incertain. Nous en sommes nous-mêmes des acteurs. Une amélioration souhaitable ne se fera pas sans nous. Nous formulons **15 propositions et recommandations** en vue d'un engagement pour un ordre gouverné par le souci de mettre l'homme et son bien-être au centre d'une politique d'avenir. pp.20-25

La diversité culturelle – plus qu'un slogan

LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

Deux idées forces ont opposé les promoteurs de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005* aux tenants du libre-échange intégral :

- la culture n'est pas réductible à sa seule valeur marchande et
- les ETATS sont légitimés à prendre les mesures appropriées de nature à encourager la culture dans sa diversité.

Elles figurent dans les objectifs consignés à l'article premier (g) et (h) de la Convention « *de reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens* »; et « *de réaffirmer le droit souverain des Etats de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire* ».

Partant du constat « *que la culture prend diverses formes dans le temps et dans l'espace et que cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités* » la Convention affirme que, loin de constituer un facteur de division, cette diversité est une richesse. Elle en appelle au « *dialogue entre les cultures* », à l'interculturalité « *comme facteurs de paix* » et de cohésion sociale. Face au dilemme souvent postulé entre économie et culture, elle « *réaffirme l'importance du lien entre culture et développement* ».

LA PLACE DE L'ÉDUCATION DANS LA CONVENTION

Parmi les mesures que les États contractants sont légitimés à prendre pour sauvegarder et encourager la diversité culturelle, l'éducation occupe un rôle central. La *Convention* lui consacre son article 10 : *Éducation et sensibilisation du public*. Il convient de « *développer la compréhension de l'importance de la diversité des expressions culturelles par le biais de programmes d'éducation et de sensibilisation du public* ». La coopération entre les Etats « *et les organisations internationales* » est bien entendu souhaitable. Les Etats sont appelés à « *encourager la créativité et à renforcer les capacités de production par la mise en place de programmes d'éducation, de formation et d'échanges dans le domaine des industries culturelles. Ces mesures devraient être appliquées de manière à ne pas avoir d'impact négatif sur les formes de production traditionnelles* ».

DÉLIMITATION DU DOMAINE *ÉDUCATION À LA DIVERSITÉ CULTURELLE* (groupe g)

Le rôle de l'éducation dans la promotion de la diversité culturelle est abordé par plusieurs des 8 groupes de travail lié à leur domaine culturel respectif, la coopération notamment ou la promotion des divers arts. La société civile est appelée à jouer son rôle par les nombreuses associations promouvant la compréhension entre les peuples, la tolérance, la laïcité, le développement durable, la coopération et dans le domaine des arts par le réseau exceptionnellement développé en Suisse des associations d'amateurs permettant à un quart de la population de pratiquer et d'assurer la promotion du théâtre, de la musique et de la danse.

Le groupe g sur l'éducation à la diversité culturelle s'est centré sur la situation en Suisse, son multilinguisme et l'instruction publique.

LA SUISSE CONNAÎT ET RECONNAÎT LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La Suisse connaît et reconnaît historiquement l'importance de la diversité culturelle qu'elle a inscrite dans sa *Constitution fédérale* à deux endroits d'une part comme but (art. 2), d'autre part comme élément lié à la reconnaissance de la pluralité de ses langues (art. 69 et 70).

Art. 2 But :

² « elle [Confédération] favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays »

³ « et veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible. »

Ce n'est pas par hasard si la cohésion interne et la diversité culturelle sont réunies dans la même proposition. La diversité est un atout ; sa non-reconnaissance un obstacle à la cohésion sociale. Les futurs citoyens sont sans doute inégaux par leur origine socioculturelle face au savoir, source d'épanouissement de la personnalité et de réussite sociale. La collectivité peut et doit corriger cet Etat de fait en « démocratisant l'accès aux études ». Dès les années 1960, à l'heure de l'arrivée en masse de la génération du baby-boom en âge de faire des études, l'égalité face au savoir est perçue comme un processus ¹ en marche. Il incombera à L'école d'assurer l'« égalité des chances » (*Chancengleichheit*), de « tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves » que Genève inscrit la première dans sa Loi sur l'Instruction publique de 1976. Cette idée-force trouve peu à peu place dans les différentes lois cantonales, les recommandations de la CDIP (EDK) et finalement dans la Constitution.

¹ D'où le terme de « démocratisation des études » significatif de cette approche plus marquée dans la tradition latine.

I. CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

TROIS THÈMES

La journée du 31 mars 2009 à Soleure a été préparée par des contributions écrites des experts à leur libre appréciation et du responsable du secteur éducation. Nous avons consacré une première partie de la journée à une discussion générale. De cette discussion, trois thèmes ont été dégagés puis présentés à la plénière et cinq thèses que nous avons approfondies au cours des ateliers du 1^{er} mai et du 22 juin. Les trois thèmes sont :

- L'instruction publique
- Le multilinguisme helvétique
- L'éducation à l'interculturalité : à quelles conditions ?

1. L'INSTRUCTION PUBLIQUE EST INDISSOCIABLE DE LA DÉMOCRATIE SUISSE

L'instruction publique est un élément fondateur de l'idéal démocratique. Le citoyen, auquel on confère le droit de se prononcer sur les affaires publiques, doit être instruit et cette tâche incombe à l'ÉTAT. Pourtant, succédant à l'optimisme des années 1970-80, ces deux dernières décennies sont dominées par une radicale et virulente contestation du rôle de l'ÉTAT au nom des impératifs de l'économie. Les valeurs éducatives d'épanouissement de la personnalité sont reléguées au profit de l'utilité prêtée aux connaissances débitées en tranches pour le futur marché de l'emploi. *L'accord général sur le commerce des services* (AGCS/GATS = *General Agreement on Trade in Services*) en voie d'adoption par l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC) menace directement l'instruction publique. Au début des années 2000, les dés semblent jetés, ce dont s'émeuvent les quelque 100 délégués affiliés à l'*Internationale de l'éducation* (IE), venus du monde entier, réunis au siège de l'UNESCO à Paris les 4 et 5 avril 2005. L'adoption de la Convention UNESCO en octobre 2005 marque un coup d'arrêt à ce délitement non par sa seule force (juridiquement son pouvoir est faible) mais dans la mesure où son adoption par 148 Etats contre 2 indique que quelque chose est en train de changer dans le monde, ce qui se matérialise par les difficultés grandissantes rencontrées par l'OMC à obtenir des consensus.

• L'INSTRUCTION PUBLIQUE EST FONDÉE SUR LES VALEURS HUMANISTES

Comprendre le monde, l'autre, exercer ses droits de citoyen, assurer son avenir professionnel passe par le savoir. L'idéal humaniste qui préside à la création de l'instruction publique identifie le savoir à la tolérance, la discrimination et l'intolérance à l'ignorance. Ces valeurs sont largement partagées par les enseignants quelle que soit leur obédience politique ou leur croyance religieuse. Durant les Trente glorieuses, le savoir et la culture, en particulier la science, font figure de moteur de civilisation. Le visage d'un Einstein tirant la langue malicieusement allie séduction et intelligence. Le CERN, l'image du physicien scrutant le grand et le petit ordre du monde attirent la jeunesse. Pourtant la contestation de 1968 met en lumière un rôle plus ambigu de la science, ou plus exactement de certaines de ses retombées. Le nucléaire commence à faire peur. La biologie intrigue. Et puis il y a les nuisances de toute sorte. D'un côté, on dénonce une « science sans conscience » ; de l'autre, on ne veut voir

dans la science que ses réalisations à valeur marchande. Quant à la science comme mode de penser le monde débarrassé des superstitions, qui a propulsé l'Europe dès le XVIII^{ème} siècle dans la Modernité, elle est de moins en moins perçue par les nouvelles générations. La science a été la grande perdante des réformes scolaires des années 1990, de la maturité en particulier, qui en n'attribuant qu'une note aux trois disciplines biologie, chimie et physique, pêle-mêle détruisait leur spécificité abandonnant la cohérence des savoirs à l'arbitraire des choix d'adolescents de 15 ans auxquels on prêtait des pouvoirs divinatoires sur le futur marché de l'emploi.²

Quant aux arts, ils ont toujours été promus d'une manière ambiguë. Le rôle de la littérature lié à la lecture est relativement peu contesté. Cependant, dans l'enseignement des langues, les nouvelles approches préconisées par le *Cadre européen de référence* en font l'économie ; la littérature, chassée du corpus de l'enseignement des langues de culture, est reléguée comme un vague complément, une concession faite à ces « enseignants d'un autre âge ». L'école continue à assurer la promotion de la musique, du théâtre et des arts visuels. En revanche, les autres arts ont de la peine à se faire reconnaître autrement que comme activités de loisirs, facultatives. Dans le contexte de récession économique des années 1990 et d'hostilité croissante envers le secteur public, les coupes budgétaires sont à l'ordre du jour ; et s'il faut économiser, ce sera au détriment des enseignements qui paraissent relever du superflu, les disciplines « culturelles ».

2. LA SUISSE EST UN PAYS CONSTITUTIONNELLEMENT MULTILINGUE

« Dans l'accomplissement de ses tâches, elle [la Confédération] tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays. » L'article 69 al. 3 de la Constitution fédérale « sur la Culture » anticipe sur la reconnaissance du rôle des langues dans le prologue à la Convention UNESCO « rappelant que la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle. » On ne peut que s'en féliciter. En précisant que cette disposition fait partie depuis un siècle et demi des fondements de notre pays comme le rappelait avec une pointe d'humour la conseillère nationale Brigitta Gadiet (UDC, GR) en entrée du débat final de la Loi sur les langues du 21 juin 2007 : „*Unser Land beruht auf dem Grundsatz der Vielfalt in der Einheit, und Vielfalt ist immer besser als Einfalt.*“³

L'idée géniale, l'œuf de Colomb, on la doit à Napoléon, en 1798. La Restauration l'a ignorée. Elle a été instaurée comme un pilier de notre « Willensnation »⁴ par les Constituants de 1848 qui ont reconnu que l'avenir de la Suisse était dans la mise sur pied d'égalité de ses trois communautés linguistiques qui fondent notre identité originale et plurielle. En 1938, est venu s'ajouter le romanche. Même si les Suisses n'en sont pas toujours conscients, cette sagesse nous a valu un siècle et demi de paix civile alors que des luttes identitaires déchiraient des nations qui n'avaient pas su les intégrer en brimant les communautés minoritaires.

Cette orientation stratégique s'étoffera peu à peu précisant quelles sont les langues officielles, les rôles respectifs des cantons et de la Confédération dans l'administration de notre multilinguisme inscrit aujourd'hui à l'article 70 de la Constitution. Il revient à la Confédération et aux cantons d'« encourager la compréhension et les échanges entre les communautés lin-

² Après plusieurs années de dysfonctionnement et à la demande expresse des associations d'enseignants et de directeurs, cet état de fait a été corrigé en 2008 ; désormais, chaque science a retrouvé sa spécificité avec une note.

³ « Notre pays repose sur le principe de la diversité dans l'unicité, et la diversité est toujours préférable au simplisme. » B. G. joue sur l'opposition Vielfalt (diversité) - Einfalt qui a le double sens de simplicité et de stupidité.

⁴ Les Suisses allemands emploient volontiers ce concept qu'on pourrait traduire par « nation découlant d'une volonté d'être ensemble » dans la mesure où notre pays n'est délimité ni par des frontières géographiques naturelles ni par une unité culturelle.

guistiques. » Les cantons ont la compétence de « *déterminer leurs langues officielles* » certes, mais en préservant « *l'harmonie entre les communautés linguistiques* » et en prenant « *en considération les minorités linguistiques autochtones.* » Dans les années 1980, le Conseil des États a longuement débattu notamment du « principe de territorialité »⁵ Le multilinguisme helvétique ce n'est pas le melting-pot. A chaque territoire correspond une des langues nationales, appelée Langue première (L1).⁶ Cela concerne précisément l'éducation ; la L1 est la langue de scolarisation. En revanche, un justiciable peut demander de recevoir les documents le concernant dans sa langue maternelle nationale. On notera enfin que ce principe de territorialité strict prend « en considération les minorités linguistiques autochtones ».

3. A QUELLES CONDITIONS ENCOURAGER « L'INTERCULTURALITÉ » ?

Ce thème a suscité une longue discussion à partir de l'affirmation qu'il y aurait une clôture croissante au sein de la population des cultures les unes par rapport aux autres. Est-ce vraiment le cas et serait-ce un phénomène nouveau ? Sans une recherche approfondie qui dépasserait le cadre de ce travail on ne peut répondre. Enfin, lorsqu'on parle de culture, il faut s'entendre sur l'acception de ce terme ; nous avons adopté la définition d'Edgar Morin citée dans la contribution d'Erica Deuber Ziegler (voir note⁷).

Enfin, peut-on éduquer à l'interculturalité et sur quelle base et où ?

• ÉLITISME, POPULISME ET DIVERSITÉ CULTURELLE

Les groupes humains – ou classes sociales - dominants tendent inévitablement à donner un caractère universel à leurs valeurs, à leur culture et à nier implicitement les autres. Ainsi en va-t-il chez nous d'une certaine culture des « humanités » par laquelle des privilégiés s'identifient. On en fait partie ou non. Fantasmé ou reposant sur une discrimination réelle, le sentiment d'en être exclu est l'un des moteurs du populisme et de toutes les formes idéologiques de victimisation, d'exclusion et de revanche (xénophobie et communautarisme en tête). Comme l'élitisme ce sont des systèmes idéologico-culturels fermés sur eux-mêmes impliquant un rapport dominant-dominé.

Nous dirons qu'il y a « clôture culturelle » lorsque des cultures (au sens sociologique) de groupes humains qui cohabitent dans une société se referment sur elles-mêmes, se veulent universelles au détriment des autres et qu'il y a ouverture lorsqu'elles coexistent sans exclusive dans leur diversité et qu'elles communiquent entre elles.

• IL N'EST PAS DE SOCIÉTÉ VIABLE SANS UN CONTRAT SOCIAL QUI L'UNIFIE

La diversité est « l'état naturel » de la culture, la clôture culturelle une menace potentielle. Une société devient rapidement criminogène lorsqu'elle prône une culture essentialiste en faveur d'une de ses composantes (cf. Ruanda, Irlande, Allemagne nazie et Italie fasciste, etc.). Faut-il à l'inverse prôner une tolérance sans limites? Et lorsqu'on entend éduquer la jeunesse à l'interculturalité, peut-on sans autre transmettre toutes les cultures représentées

⁵ « Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones. » Constitution art. 70 al. 2, libellé adopté par votation populaire en 1996

⁶ On a pris l'habitude depuis quelques années de parler de « Langue 1 (L1) » au lieu de « langue maternelle » parce que ce n'est pas nécessairement la langue maternelle de tous les habitants.

⁷ « On ne connaît la culture qu'à travers les cultures, le langage qu'à travers les langues, la musique qu'à travers les musiques. C'est-à-dire que la relation entre l'unité et la diversité est inséparable. Ceux qui ne voient que la diversité occultent l'unité humaine, ceux qui ne voient que l'unité occultent la diversité humaine. » « Le mot culture a un sens anthropologique (il concerne tout ce qui est acquis et non inné), un sens sociologique (comme culture d'une société ou d'une ethnie donnée) et un sens élitiste (« culture des cultivés », humanités, philosophie, arts, etc.) Et nous basculons inconsciemment en permanence d'un sens à l'autre. » Edgar Morin, préface à Culture & cultures, dir. par R. Benkirane et E. Deuber Ziegler, Musée d'ethnographie de Genève, 2007

sur le territoire telles que les voient ceux qui s'en font les porte-paroles ? Certainement pas. L'intolérance, le racisme ne sont pas des valeurs culturelles acceptables. Il y a un champ de diversité à l'intérieur duquel l'expression de chacun est respectée, un contrat social qui unifie toute société. La difficulté, c'est qu'il est rarement formulé en un catalogue, si ce n'est a contrario au moment où l'un de ces implicites est mis en cause.

a. Le respect des droits de l'homme

Une énumération des différents principes définissant le contrat social qui unit notre pays n'entre pas dans le cadre de cette réflexion. Une première réponse globale incontournable toutefois consiste à dire que toute culture qui respecte les droits de l'homme en participe. En outre, il faut tenir compte d'acquis historiques qui caractérisent la Suisse moderne.

b. La laïcité

C'est par la laïcité que les constituants de 1848 ont mis une fin durable aux guerres idéologiques dites « de religion » qui ont ensanglanté notre pays durant deux siècles. La laïcité n'est pas la négation des religions, mais la condition qui permet leur cohabitation dans le respect mutuel acceptée et respectée par les trois religions historiques de la Suisse.

c. La reconnaissance de nos quatre communautés linguistiques

Sur ce point, voir le chapitre qui lui est consacré pp. 4-5

• LES LIEUX D'ÉDUCATION À L'INTERCULTURALITÉ

a. L'école

On pense évidemment immédiatement à l'école. A juste titre puisqu'elle accueille l'ensemble de la population d'un âge donné. Il est donc essentiel qu'elle transmette les valeurs de la diversité culturelle. Elle peut être explicite – l'intégration à l'enseignement des valeurs qui la fondent – et implicite par la conviction du corps enseignant et l'exigence scrupuleuse et consciente du respect mutuel des élèves. Car rien ne sert de prôner des valeurs de tolérance et de respect si des enseignants manifestent le contraire ou si la cour de récréation est un lieu de discrimination et de violences xénophobes ou raciales.

Mais tout ne peut pas reposer sur l'école.

b. Les institutions

Les centres culturels qui permettent la rencontre des cultures sont des lieux – trop rares - privilégiés. De même que les lieux publics qui familiarisent avec les cultures différentes : musées, expositions, cinémas, etc. On estime, en général, que la très grande diversité des musiques et danses du monde a créé dans toute une partie de la jeunesse un préjugé favorable à l'acceptation de populations « à signes extérieurs de différences ».

c. Les espaces permanents d'interculturalité

Dans la plupart des villes de Suisse existent des espaces permanents d'interculturalité qui regroupent autour d'activités communes des populations diverses sans distinction de leur origine. Gérés par des associations avec ou sans contribution des collectivités publiques, ces lieux sont de puissants intégrateurs et leviers de tolérance.

d. Les événements culturels, musiques et danses du monde

Si le théâtre reste largement confiné par la langue, en revanche la musique et la danse donnent lieu à des manifestations interculturelles dont on peut dire qu'elles ont joué un rôle très important de rapprochement ces deux dernières décennies.

• DES LIEUX AMBIVALENTS

Des espaces regroupant des populations diverses peuvent stimuler la tolérance ou au contraire attiser l'intolérance. Ceci est le cas en particulier dans des quartiers qui se dégra-

dent soit en raison de la pauvreté soit par une absence de souci de leur aménagement de la part des collectivités publiques.

a. Le voisinage

Le voisinage est important. L'architecture, l'aménagement du territoire sont des vecteurs de transmission culturels. Ils peuvent favoriser la rencontre interculturelle ou au contraire engendrer les discriminations. Emmen avec une communauté kosovare et albanaise ghettoisée, a largement contribué à exciter la xénophobie. Les Pâquis à Genève sont un quartier où se mêlent des populations diverses et où fleurissent aussi des activités particulières comme la prostitution. Mais c'est aussi un quartier vivant et riche en rencontres multiculturelles avec une association qui veille à les animer et une maison de quartier active et ouverte aux associations d'une communauté très internationale. La récente confrontation dans la rue de populations visibles s'adonnant au trafic de drogue et au vol à la tire a fait la Une des journaux pimantée par des opérations coup de poing de la police. Pourtant, il est difficile de dire que la xénophobie y soit plus présente qu'ailleurs si ce n'est dans l'esprit des lecteurs d'autres quartiers de la presse qui les met en évidence.

b. Le champ politico-médiatique

Enfin, les campagnes politiques – par exemple l'initiative anti-minarets, ou l'affiche des moutons noirs – qui stigmatisent l'étranger ou celui qui est différent ne favorisent pas vraiment l'interculturalité. Mais elles peuvent aussi être l'occasion de débats publics favorisant une prise de conscience individuelle. Les médias peuvent servir en l'occurrence de caisse de résonance de la xénophobie en attisant les peurs irraisonnées ou au contraire d'éducation à l'acceptation des différences.

CINQ THÈSES SUR L'ÉDUCATION À LA DIVERSITÉ CULTURELLE

1. LA NATURE DE L'HOMME C'EST LA CULTURE

Les approches anthropologiques récentes ont largement contribué à démystifier les thèses raciales qui partaient d'une nature biologique de l'homme pour en déduire des hiérarchies ou l'approche rousseauiste (« *l'homme naît bon, c'est la société qui le corrompt* ») fondant un pessimisme social. « La nature de l'homme, c'est sa culture » ; c'est par elle qu'il est relié aux autres, c'est par elle qu'il acquiert une humanité, une identité et que sa vie prend un sens. Par elle, il a une mémoire, une histoire qui le dépasse.

Il ne s'agit pas de nier les déterminations biologiques et instinctives de l'homme, mais de mettre l'accent sur la spécificité humaine de pouvoir construire socialement et transmettre une culture à commencer par le langage qui lui a donné accès au monde symbolique. Au sens anthropologique, la culture concerne tout ce qui est acquis et non inné. « *[Almost everyone] has difficulty believing that behavior they have always associated with «human nature» is not human nature at all but learned behavior of a particularly complex variety. Possibly one of the many reasons why the culture concept has been resisted is that it throws doubt on many established beliefs.* » (Edward T. Hall, 1959, *The silent language*) L'impasse du rousseauisme c'est de postuler une nature humaine avec un contenu préexistant qui serait corrompu par la vie en société. En réalité, l'individu purement instinctif vivant seul serait idiot. Sans langage, sans pensée il ne serait pas humain. La culture se construit en société ; elle évolue avec les hommes qui la secrètent. L'homme prend conscience de son histoire par la culture.

2. L'HUMANITÉ DE L'HOMME PASSE PAR SON ÉDUCATION

Il en découle que l'homme est non seulement éducatible, mais que cette éducatibilité constitue son essence même, son humanité. « *Il n'y pas de compréhension de la diversité humaine (culturelle et biologique) sans éducation.* » (Ninian van Blyenburgh). Interrogé sur l'idée de patrie chez l'enfant et ses relations avec l'étranger, Jean Piaget remarquait : « *Une attitude de réciprocité doit nécessairement être construite au moyen d'une éducation consciente. Il s'agit là du seul moyen d'arriver à une représentation acceptable de la diversité culturelle de l'Homme. L'égoïsme initial peut alors faire place à une attitude de réciprocité intellectuelle et morale « instrument par excellence de la compréhension sociale et internationale ». Sinon l'impact des préjugés est plus grand et l'on aboutit à « cette sorte d'esprit tribal dont les valeurs reposent sur la dévaluation des autres groupes sociaux.* » (Jean Piaget, 1951, *Le développement, chez l'enfant, de l'idée de la patrie et des relations avec l'étranger.*) Livré à lui-même, sans éducation, l'homme est dépourvu d'humanité.

3. L'INVENTION DE L'ÉCRITURE EST LE MOTEUR DES CIVILISATIONS, LA GÉNÉRALISATION DE L'ALPHABÉTISATION A PERMIS LA DÉMOCRATIE

L'écriture n'est pas n'importe quelle connaissance. C'est par elle que les civilisations ont connu un essor incomparable. Avec elle est apparue la possibilité de constituer des grands ensembles sociaux, de transmettre avec une efficacité nouvelle le savoir, la culture, de fixer la Loi, de capitaliser l'expérience humaine. Depuis l'Antiquité, l'alphabétisation progresse avec des hauts et des bas, des balbutiements et des éclipses pour gagner inexorablement

le monde entier depuis le XVI^{ème} siècle. Selon l'anthropologue Emmanuel Todd ⁸, « nous devons admettre que l'accès général à la lecture, à l'écriture et à l'arithmétique de base, puis le décollage des éducations secondaires et supérieures constituent ensemble l'un des axes essentiels de l'Histoire. » « La faculté de lire et d'écrire est plus qu'une compétence, elle suppose une transformation de l'homme (..) une transformation en profondeur de l'activité mentale. (...) L'alphabétisation, c'est évident, mène à la démocratie. [au moins à long terme] Nous devons comprendre comment. Et nous demander si l'entrée en stagnation éducative est responsable de l'ébranlement actuel des valeurs et des pratiques démocratiques. »

4. LA CULTURE EST PORTEUSE D'IDENTITÉ ET DE SENS ET NE PEUT ÊTRE RÉDUITE À SA SEULE VALEUR MARCHANDE

La culture est ce par quoi l'homme s'identifie, par quoi sa vie prend un sens collectivement et individuellement. Soumettre les activités et productions culturelle à l'arbitrage des seules lois du marché pour en déterminer la validité, c'est aliéner la liberté humaine. Ce que la Convention rappelle clairement dans son préambule : « (...) les activités, biens et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et (...) ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale. »

5. IL N'Y A PAS DE CULTURE SANS ÉCHANGE

Tous les avis existent dans la société. Certes, mais l'envie d'assassiner son voisin en est-elle plus légitime pour autant ? La tolérance et une défense vigoureuse de la diversité culturelle doivent reposer sur des valeurs communes d'ouverture à l'autre. La défense de la diversité culturelle ne saurait en aucun cas légitimer des violations des droits de l'homme. Il y a des cultures porteuses de violence et de haine de l'autre ou de mutilation de l'humain. L'excision, par exemple, n'est pas une variété culturelle acceptable mais une coutume barbare, un crime, comme l'a été l'Inquisition. La condition même de l'épanouissement de la plus grande diversité culturelle, c'est une démarcation très claire et intransigeante par rapport à des cultures de haine et d'exclusion comme la xénophobie et ses variantes communautaristes, les revendications identitaires reposant sur le déni de l'autre.

⁸ Emmanuel Todd, *Après la démocratie*, © éditions Gallimard 2008, pp 65-66.

II. TENDANCES ET PROPOSITIONS

TENDANCES

La signature des Conventions UNESCO 2003⁹ et 2005, leur ratification à ce jour par une centaine de pays, marquent un changement de climat. L'échec économique de la globalisation pilotée par le libre-échange intégral, la crise qui l'accompagne, ouvrent une ère nouvelle avec un risque et une chance. Le risque c'est qu'aucune leçon ne soit tirée de ces vingt dernières années et qu'on s'enfonce dans la régression sociale et culturelle ; la chance, c'est la possibilité de réunifier la société autour d'un nouveau contrat social comme celui qui a permis la dynamique des années 1960-80. Ce qui en décidera, ce sera l'émergence ou non de nouvelles forces sociales qui concrétisent les valeurs consignées dans les Conventions UNESCO, les traduisent, en l'occurrence, dans la réalité helvétique.

1. L'INSTRUCTION PUBLIQUE

On ne va pas refaire ici l'histoire de l'instruction publique en Suisse depuis ses origines. Nous partons de la première grande rupture des années 1960-80 caractérisée par un optimisme et un large consensus social sur la valeur du savoir et l'importance de l'instruction à l'origine d'un extraordinaire essor de l'école porté par la volonté de « démocratiser » l'accès aux études. Il convenait d'assurer une promotion sociale par le savoir en éliminant les obstacles financiers et aussi moraux ; contrairement à sa version étriquée plus tardive qui ne voit plus que l'aspect économique de réussite individuelle à tout prix, la démocratisation des études a été d'abord un formidable projet culturel d'une école qui s'ouvrait sur le monde de la culture, tissait des liens avec les institutions comme les musées, les théâtres, tous les domaines des arts et qui s'est conjugué avec un mouvement social puissant et très créatif assurant l'émergence de formes nouvelles de culture portée par les jeunes générations (le rock, les cultures et les lieux alternatifs, Rote Fabrik, Rhino...), avec l'essor parallèle de la culture des amateurs - en particulier du théâtre¹⁰ et de la musique - caractéristique de la vigueur de la société civile.

La chute du mur de Berlin de 1989 matérialise un basculement brutal du monde vers un ordre nouveau unipolaire marqué par la domination de l'idéologie anglo-saxonne qui valorise l'utilité et la réussite par la concurrence, s'oppose violemment au rôle re-distributeur et régulateur de l'ETAT. L'école devient dès lors une cible de toutes les critiques au même titre que les autres institutions. On exige d'elle qu'elle se mette au service des individus pour leur réussite personnelle, met en cause les valeurs humaines du savoir au profit de leur utilité pour le futur marché de l'emploi.

• AU VENT MAUVAIS DE L'UTILITARISME ET DES IDÉOLOGIES OBSCURANTISTES

Si le danger de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS/GATS) dans sa radicalité destructrice du savoir semble provisoirement écarté – et encore ! – l'illusion utilitariste reste omniprésente et continue sur la lancée des années 1990 de dicter sa loi dans les ré-

⁹ Pour la sauvegarde du patrimoine immatériel

¹⁰ Par ex. le nb de troupes affiliées à la Fédération suisse (romande) des sociétés théâtrales d'amateurs (FSSTA) passe de 60 en 1960 à 184 en 2009. Les 4 fédérations suisses – 1 par langue – totalisent près de 1000 troupes

formes scolaires, particulièrement dans l'enseignement des langues et des sciences, la marginalisation des disciplines d'éveil artistique.

Une autre forme d'obscurantisme menace les valeurs humanistes : la mise en cause de la laïcité et des savoirs rationnels comme méthode de compréhension du monde. L'équilibre acquis par une volonté très ferme des fondateurs de la Suisse moderne de 1848, accepté de plus ou moins bonne grâce puis intégré par les grandes religions qui y cohabitent, est soudain menacé par de nouveaux venus. A la montée de la xénophobie répond celle du communautarisme, ces deux frères jumeaux de l'obscurantisme haineux. L'école risque donc d'être prise en otage dans cette lutte fratricide. Si la situation peut devenir préoccupante face à des revendications identitaires au sein de l'école, il faut reconnaître que le corps enseignant, grâce aux valeurs humanistes et de tolérance qu'il partage encore largement, a permis de résister remarquablement au premier choc. En ira-t-il toujours de même si la situation se tend encore par la crise économique qui se dessine ?

Le danger communautariste est plus visible ; l'utilitarisme n'en est pas moins pernicieux, qui affaiblit et contourne les institutions qui garantissent la démocratie. Ils ne naissent pas en même temps par hasard.

a. L'esprit des années 1960-80 a modifié en profondeur et d'une façon durable le rôle et l'extension de l'école publique :

- La durée de scolarisation - obligatoire jusqu'à 15 ans - s'est étendue de fait par le développement considérable du post-obligatoire. Aujourd'hui, plus de 80% des nouvelles générations sont scolarisées jusqu'à 18-20 ans ;
- A l'autre bout, à savoir l'âge d'entrée à l'école, la réforme HarmoS généralise la scolarisation obligatoire à 4 ans. Ce qui est un fait acquis dans la plupart des cantons romands pose encore problème à certains cantons alémaniques et ruraux et a donné matière à référendum. On touche là au mode de vie des familles ;
- Dans les années 1960-80, la part de budget consacrée à l'école a crû régulièrement jusqu'au tiers du budget global, particulièrement dans les villes. Depuis les années 1990, l'instruction publique a subi une double restriction : celle imposée généralement aux budgets publics aggravée encore par une diminution importante et continue de la part dévolue à l'instruction publique. A cela s'ajoute que ces budgets drastiquement amputés doivent financer une école dont les tâches sont beaucoup plus amples par la durée de scolarité et aussi par d'autres coûts liés au développement technique et à la diversification de l'enseignement.
- Les réformes en tous sens des années 1990 ont troublé les rapports entre l'école et la population, ébranlé l'autorité du corps enseignant. Elles n'ont donné lieu à aucune évaluation indépendante de leurs résultats.¹¹

b. Les transformations rapides de la société de la fin du XXème siècle ont affecté l'école et l'accès à la culture des nouvelles générations de différentes façons :

- La « **société de l'information** » **détrône l'école**. Un foisonnement sans précédents de sources nouvelles d'informations - TV, Internet, médias de toute nature – relativise le rôle de l'instruction publique, affaiblit son autorité. Très puissantes et immédiates mais hétérogènes, ces sources ne garantissent plus la fiabilité de ce qu'elles propagent. Une recherche sur Internet en biologie, par exemple, a de grandes chances d'aboutir sur des sites de la Scientologie ou créationnistes camouflant habilement des croyances sous

¹¹ Le cas d'EVAMAR faisant le point sur la nouvelle maturité est un essai intéressant, mais très décevant dans les conclusions qu'en tirent les autorités.

des apparences scientifiques. Leur utilisation exige donc des recoupements et de disposer d'un haut degré de compétence pour démêler le vrai du faux.

- **Le culte de l'image et de l'immédiateté.** L'avènement puis la généralisation de l'audio-visuel ont propulsé à l'avant-scène l'information par l'image. Les nouvelles générations sont non seulement gavées par la télévision, mais l'école elle-même, dans un souci de « modernité », s'est laissée envahir. Dans les années 1960-80, on imaginait encore qu'il fallait éduquer les jeunes à lire l'image d'une façon distanciée et critique ; désormais, l'image sert à séduire et de raccourci dans l'acquisition des connaissances. La satisfaction instantanée par l'image est un piège.¹² Elle induit une substitution de l'émotion à la réflexion, de la recherche de bien-être immédiat se contentant du vraisemblable au détriment de la quête de sens par l'intelligence.
- **Le savoir en miettes par l'individualisation.** L'individualisation des parcours scolaires basée sur des disciplines dissociées les unes des autres s'est présentée dans la foulée des idées de 1968 comme une attention à l'individu, promettant à chacun satisfaction selon sa motivation. Avec trois conséquences importantes : d'une part, la dissociation des disciplines brouille la cohérence entre elles, leur hiérarchisation et consacre l'abandon de la notion de culture générale au profit d'un panier de la ménagère des savoirs; d'autre part, elle isole les élèves en autant de monades fermées sur elles-mêmes, affaiblissant leur sentiment d'appartenir à une collectivité. En poussant cette tendance à l'extrême, on aboutit à l'aberration de l'AGCS/GATS qui se propose de traiter les savoirs et compétences comme autant de marchandises réductibles à leur valeur d'échange.

c. L'électrochoc PISA : la révélation de l'illettrisme

« *La part des jeunes dont les compétences en lecture sont médiocres est particulièrement élevée en Suisse (...) Les disparités entre élèves en fonction de leur origine y sont manifestes où le statut professionnel des parents influence le plus les compétences en lecture des enfants* ». Le commentaire du 4 décembre 2001 de l'Office fédéral de statistiques est brutal, à la mesure du constat de l'enquête PISA 2000 : 16% à 20% des jeunes de 15 ans ne parviennent pas à lire un texte plus ou moins complexe et à le mettre en relation avec la réalité. En d'autres termes, un élève sur cinq ou six est illettré en Suisse en fin de scolarité obligatoire. Le landerneau pédagogique, frappé soudain de stupeur, découvre en même temps la puissance de l'héritage familial. Même si l'école n'est pas toute puissante, on peut s'étonner qu'un élève illettré sur cinq ou six ait pu passer inaperçu dans les classes. Est-ce la faute à l'école ? Pas si simple. Les causes de l'illettrisme sont complexes, tributaires de facteurs extérieurs dans un contexte d'éclatement social qui met dans l'impossibilité certaines familles d'encadrer ses enfants et de valoriser l'effort scolaire.

Ce qui est particulièrement inquiétant, en revanche, c'est l'attitude de déni des autorités scolaires à tous les niveaux qui ont mis l'école en chantier permanent depuis deux décennies. Le grand perdant de cette frénésie réformiste des années 1990 c'est la langue première ; or, tout l'apprentissage scolaire, le développement des aptitudes intellectuelles reposent sur sa maîtrise. L'école se trouve soudain dans l'incapacité de reconnaître l'importance de l'illettrisme et de créer les instruments pour y remédier.

¹² « *L'enfant qui tète encore le sein de sa mère ne fait pas de différence entre lui-même et ce sein qui lui procure le plaisir qu'est l'apaisement de sa faim. Si sa mère lui retire le sein, il pleure, il crie, parce qu'il perd la partie de son propre tout qui lui donnait du plaisir. Il suffit que le téton lui revienne en bouche pour qu'il se retrouve finalement tout entier. Il faudra beaucoup de temps pour qu'il apprenne à considérer le sein et le corps de sa mère comme un Autre indépendant de lui-même mais quand même accessible dans un aller-retour permanent à l'intérieur d'un univers où lui-même et l'Autre ont chacun leur espace. Nous nous trouvons souvent dans une situation semblable avec les écoliers ou les étudiants qui sont envahis par et dans un monde d'images qu'ils reçoivent avec de moins en moins de distance.* » (Contribution de Gérald Morin).

d. Relativisée dans sa fonction culturelle, l'école doit paradoxalement faire face à une demande de prise en charge éducative pour laquelle elle n'est pas faite

La grande surprise révélée par PISA, c'est, à l'encontre des espoirs de démocratisation des études nourris durant les années d'expansion, que le rôle de la famille dans l'héritage culturel et la réussite scolaire est et reste déterminant. Or, dans leurs conséquences, la fracture sociale et la narcissisation, chacune dans un registre différent, contraignent l'instruction publique - conçue pour apporter un complément à l'éducation de la famille et non se substituer à elle - à prendre en charge des tâches éducatives qui ne sont pas les siennes et pour lesquelles elle n'a pas les moyens.

- La **fracture sociale** : L'augmentation d'une population précarisée par un taux de chômage durable – pratiquement inexistant dans les décennies précédentes –, une élévation rapide du nombre de divorces avec tous les problèmes aussi bien affectifs qu'économiques liés aux familles monoparentales fragilisent de nombreuses familles. A quoi s'ajoute l'afflux de populations fuyant des pays sinistrés par des guerres, faillites économiques ou conflits ethniques mal insérées socialement. Ces familles monoparentales, de chômeurs ou d'immigrés de fraîche date ont de la difficulté à assurer un suivi éducatif de leurs enfants. Il en découle une insécurité pour eux, une difficulté à se projeter dans l'avenir ne serait-ce que pour nourrir des espoirs professionnels, qui paralysent leur capacité d'apprentissage ou se traduit par des comportements problématiques.
- La « **narcissisation** », décrite comme un phénomène tendanciel de notre époque, particulièrement dans certaines couches plus favorisées, et une perception nouvelle des libertés accordées à la jeunesse induisent aussi des comportements peu propices à l'étude.

e. Illettrisme, inappétence à l'étude, incivilités scolaires sont des signes d'un mal profond,

l'indice d'un sous-développement sectoriel à l'intérieur même des sociétés libérales avancées. Ils concernent tout de même une partie importante – un cinquième par l'illettrisme - de la population exclu de l'accès à la culture. Une immigration non-assimilée y a sa part, peut-être ; elle n'est certainement pas celle que lui assigne la majorité de la classe politique – répercutée complaisamment par les médias - fascinée par les scores de l'UDC, qui joue avec l'idée d'exclure les étrangers des classes pour les traiter à part, préconise de punir des parents en détresse au prétexte de les responsabiliser. De telles propositions relèvent du cynisme de nantis qui se rassurent en culpabilisant les victimes d'une société à plusieurs vitesses ; elles ne débouchent non seulement sur aucune amélioration, mais elles occultent le vrai problème dont la solution est en amont, dans la recomposition d'un tissu d'aides aux familles en détresse ou en difficulté. On observe par ailleurs en Suisse allemande une polarisation inverse sur « l'encouragement aux surdoués » (Begabtenförderung), voire l'incitation aux bons résultats scolaires par l'argent (!). Sont-ce des épiphénomènes ou un clivage entre sensibilités latine et alémanique qui se développe, il est difficile de le dire. La très nette polarisation aux chambres fédérales sur la priorité aux langues nationales entre une droite alémanique massivement favorable à l'anglais contre une majorité dans les cantons latins et bilingues serait peut-être indicative de tendances assez dangereuses.¹³

f. Standardisation et bureaucratisation contre la diversité culturelle

A la faveur des réformes en cascades des années 1990 de nombreuses structures, instances et postes administratifs ont été créés: une véritable bureaucratie scolaire au niveau tant cantonal que fédéral va se substituer à l'initiative des maîtres et s'interposer entre eux et le public. Au début des années 2000, la République fédérale allemande a commandé une expertise à un groupe dirigé par le professeur Klieme qui a donné son nom à un volumi-

¹³ Voir plus loin le chapitre sur les langues pp. 14-15

neux rapport pour justifier puis imposer des standards de formation (Bildungsstandarde). Forte de cette caution « européenne » encore caricaturalement sous l'influence de l'idéologie OMC, la CDIP entend imposer des « normes européennes ». La diversité, voilà l'ennemi à abattre ! Il semblerait que la Convention UNESCO y soit encore inconnue. Les justifications sont toujours les mêmes : la liberté pédagogique des maîtres y fait figure de licence indue, la diversité des méthodes, adaptées aux situations concrètes les plus diverses, passe pour un attentat à l'ordre et à l'harmonie. Désormais, on inversera la pyramide pour soumettre la réalité scolaire à une logique administrative.

Il est utile de rappeler que l'enseignement c'est ce qui se passe entre des élèves et leurs professeurs et que c'est là l'essentiel de l'acte pédagogique. En tant que corps constitué et organisé, les maîtres sont au premier chef les spécialistes de l'enseignement. Ils y sont formés sur le plan culturel, pédagogique et par l'expérience du terrain. Les conséquences au niveau de la pertinence de l'enseignement sont doubles :

- Traditionnellement, le maître est un ambassadeur auprès de ses élèves du monde de la culture - auquel il est attaché par sa formation - et de la société démocratique.¹⁴ Comme leurs concitoyens, les maîtres ont des options politiques et croyances très diverses ; mais il y a un corpus commun de convictions caractéristiques qu'ils transmettent et aussi des attentes à leur égard. Cette fonction est essentielle. Elle a permis dans les années 1980-90 d'absorber le premier choc de l'hétérogénéité sociale due à l'immigration de pays lointains dans des quartiers, par exemple les Pâquis à Genève, où les élèves étrangers et allophones étaient largement majoritaires. Neutralisé par des standards vides de tout contenu culturel définis en termes de « situations », spolié de son inventivité, l'enseignement ne les remplira plus.
- Un enseignement « normalisé » deviendra ce qu'il est dans tous les pays totalitaires où c'est le parti ou une caste de bureaucrates qui dicte ce qu'il faut dire et ne pas dire : acratopège. On en voit déjà les premiers effets sur la nouvelle génération de maîtres dans les régions où les réformes sont entrées dans le quotidien : désinvestissement par rapport à l'institution, fragilité, qualunquisme, déculturation.

La standardisation de l'enseignement et la bureaucratisation de son organisation constituent sans doute le danger le plus grave pour l'école et l'éducation à la diversité culturelle parce qu'elles paralysent l'institution irremplaçable de sa transmission.

2. MULTILINGUISME : LA PRIORITÉ AUX LANGUES NATIONALES AU RENCART ?

La mise sur pied d'une *Loi sur les langues* traduisant l'article constitutionnel fondant le multilinguisme suisse prendra 7 ans (2000-2007) au *Conseil national*. L'offensive en faveur de l'anglais précoce contre le français menée par Zurich d'abord puis la Suisse centrale au nom de l'utilité primordiale de l'anglais pour le marché du travail et des préférences des élèves viendra troubler le relatif consensus du début des années 2000. Se cristallisera progressivement une double opposition : d'une part, entre une Suisse alémanique de plus en plus séduite par *l'américan way of life* et une Suisse latine et des 4 cantons multilingues (BE, FR, GR, VS) attachée aux langues nationales ; d'autre part, par un net clivage politique gauche (favorable)-droite (opposée).

Si une majorité des deux tiers du Conseil national adopte finalement le 21 juin 2007 la *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques* avec son article 15 al. 3 donnant la priorité à l'enseignement précoce des langues na-

¹⁴ Rendant hommage à son instituteur Germain, opiniâtre républicain auquel il doit sa scolarité et sa culture, Albert Camus dit de l'instituteur qu'il « est celui qui institue l'humanité en l'homme ».

tionales, la majorité alémanique du *Conseil des États* la conteste et menace de faire capoter la Loi. Il sera amendé en faveur du libre choix des cantons entre anglais et français, les cantons latins et bilingues maintenant dans leur région la priorité aux langues nationales. Jusque dans les années 1990, l'école donnait aux élèves les bases d'une 2^{ème} langue nationale dès le secondaire I (12 ans, 10 ans dans certains cantons) fixée par une directive de la CDIP : français pour la Suisse allemande et allemand pour la Suisse latine plus français au Tessin. L'anglais était introduit au secondaire II comme langue de culture bien dotée en heures ; l'italien était enseigné dans les mêmes conditions en section moderne du gymnase qui a connu un essor important durant les années 1970 à 1995. Elle était devenue une voie de promotion sociale et culturelle tant pour les jeunes issus de l'immigration du Sud que pour certains camarades peu portés sur le latin et les sciences. Parent pauvre, peut-être, l'italien était tout de même choisi par un bon tiers des bacheliers.

a. Introduction de l'enseignement précoce des langues nationales

Dès la fin des années 1980, est venue s'ajouter en amont – à partir de la 4^{ème} année primaire – une sensibilisation précoce aux langues (nationales) choisies selon la directive de la CDIP. Il s'agissait de familiariser les enfants par le jeu et le chant aux sonorités de la langue voisine dans un but de cohésion nationale.

b. La CDIP légitime la fronde zurichoise contre le français : sa logique et ses conséquences

Une décennie plus tard, Zurich annonçait à grand fracas, par la voix de son chef du DIP Ernst Buschor, qu'il ne respecterait plus la directive de la CDIP. Désormais, les petits Zurichois apprendraient dès le plus jeune âge ce qui est utile à l'économie : l'anglais et l'informatique ! Zurich sera suivie par les cantons de Suisse centrale et de l'Est. La CDIP commande alors une « expertise » au professeur bâlois Lüdi qui rend sa copie en juillet 1998 sous la forme d'un Gesamt-Sprachen-Konzept (GSK), concept global des langues. Son originalité réside dans le traitement « global » de l'ensemble des langues parlées en Suisse, qui relativise le rôle des langues nationales. L'anglais est promu au rang de « lingua franca », passage obligé pour l'ouverture sur le monde, sans qu'il soit précisé si, dorénavant, il servira de langue de communication nationale en alternative au multilinguisme national. Le choix entre l'anglais et une langue nationale se fera par regroupement de cantons limitrophes. A part ça, pas un mot sur le rôle primordial de la première langue. Mis en consultation entre le 15 juillet et fin septembre 1998 (durant les vacances), le GSK est adopté par la CDIP malgré de nombreuses oppositions. En 2000, la CDIP oscille encore entre une légitimation du coup de force zurichois et le statu quo. 13 chefs de DIP votent pour la priorité à une 2^{ème} langue nationale contre 12. En 2004, elle prend la tête de l'opposition à la tendance majoritaire au Conseil national, propose en « compromis » l'introduction de deux langues précoces à choix dès la 3^{ème} et la 5^{ème} année. Aujourd'hui, elle entend traduire ce choix dans les faits au pas de charge à l'horizon 2011. L'école primaire a-t-elle les moyens de cette politique ? Certainement pas. Lehrer-CH, l'organisation faïtière des enseignants suisses alémaniques, exprime des doutes dans un communiqué du 26 mars 2006 en termes sévères, parlant de « promesses de salut aventureuses de malfaitteurs de bureau qui passent totalement à côté de la réalité de l'école suisse ». ¹⁵

c. L'enseignement des langues change de nature et de priorités

Les années 1990 marquent un tournant décisif dans l'enseignement des langues aux antipodes de la Convention UNESCO qui insiste sur leur fonction identitaire:

¹⁵ „Nur Kopfschütteln wecken bei erfahrenen Lehrpersonen die unglaublich abenteuerlichen Heilsversprechen vieler akademischer Schreibtischblätter, welche völlig an der Schulrealität in der Schweiz vorbei argumentieren. Wer mehr Vertrauen von der Lehrerschaft will, soll aufhören sich auf Experten zu berufen, welche aufgrund von Untersuchungen bei zweisprachig aufwachsenden Kleinkindern Erfolgsgarantien für Achtjährige mit zwei Lektionen Französisch oder Englisch pro Woche ausfertigen.“

- Les objectifs civiques de cohésion nationale sont remplacés par une vision économiste qui se veut « utile » ;
les contenus et supports culturels sont évacués au profit de « situations de communications » banalisées comme le sont les sitcoms TV ;
une majorité alémanique se détourne de la Suisse romande et ne voit plus pourquoi elle en apprendrait la langue. L'anglais est jugé non seulement plus utile, mais plus attractif. En adoptant les symboles dominants de l'*american way of life* on se rattache directement au grand ordre du monde sans passer par le reste de la Suisse ;
La Suisse latine et les cantons plurilingues (BE, FR, GR, VS), au contraire, résistent à cette tendance en maintenant la priorité à l'apprentissage de l'allemand et du français.
- Le moins qu'on puisse dire, c'est que la première vague d'enseignement précoce ne se signale pas par ses résultats. On refuse de l'admettre, parle du plaisir des enfants à cet enseignement sans contraintes. Puis fronce les sourcils : il faudra désormais passer à un véritable enseignement avec notes, et tout et tout. Dans le même temps, on change radicalement d'objectif et de discours. On apprendra utile selon le *Cadre européen de référence* (CER) qui établit une sorte de norme DIN à l'attention des écoles de langues. On fixera des niveaux à atteindre selon l'échelle définie par le CER... Dans une surenchère de promesses on évite soigneusement de poser la question des résultats et des moyens financiers et horaire (au détriment de quelles tâches prioritaires ?).
- Organe de coordination intercantonal, la CDIP a pris toutes les initiatives. Ce n'est qu'au moment où elle a voulu imposer sa vision de l'harmonisation des langues au secondaire II (dès 15 ans)¹⁶ qu'elle s'est heurtée à une réaction vigoureuse de la *Commission suisse de maturité* : Le gymnase n'est pas une école de langues ! Le Cadre européen de référence n'est pas adéquat.¹⁷ D'ailleurs, la maturité n'est pas un titre intercantonal, mais fédéral. De quoi se mêle la CDIP ? D'une manière générale, qui est compétent en Suisse en matière de politique linguistique, les cantons ou la Confédération ? Or, le multilinguisme helvétique est constitutif de notre identité, c'est un choix stratégique de première importance qui ne saurait être laissé à un organe d'exécution et de coordination comme la CDIP. Et c'est précisément parce qu'elle rétablit la souveraineté des Etats en matière culturelle et la légitimité du champ politique pour l'encourager que la Convention UNESCO est si importante et qu'il faut la traduire dans la réalité suisse.

d. La Loi sur les langues nationales reconnaît l'importance des échanges intercommunautaires

Mais en Suisse le pire n'est jamais sûr. Dans ce contexte miné, la *Loi sur les langues* a néanmoins été adoptée en octobre 2007. Même affaiblie sur la priorité aux langues natio-

¹⁶ Petite caricature de la « stratégie » de la CDIP par elle-même :

« *Champ d'action de la stratégie CDIP:*

Les niveaux : Au niveau du système : la CDIP entend promouvoir les compétences en langues étrangères de tout le secondaire II

Micro-niveau : des enseignants engagés et des méthodologues veulent établir « des règles claires » et même « l'objectivité » des examens et des notes. [car jusqu'à présent c'était le règne de l'arbitraire, évidemment !]

le marché : Le marché inter-écoles (pour la plupart du même type) crée une offre supplémentaire avec une plus-value par rapport au produit standard.

Le marché exige la certification = la garantie de la valeur marchande du produit

La pression de la concurrence exige une quantification dans le but d'une rationalisation

la politique : Le secrétariat général estime que le moment est favorable et que le rapport est suffisamment concret pour passer à l'étape suivante sans soumettre le document à consultation. » (Introduction au projet d'harmonisation des langues 2008)

¹⁷ « Du point de vue de la CSM il manque tout argument en faveur de la nécessité d'aligner l'enseignement gymnasial sur le CER. Elle estime que ce n'est pas souhaitable et ceci pour diverses raisons (...) L'enseignement gymnasial des langues vivantes poursuit au moins 4 buts : une maîtrise pratique de la langue, une réflexion sur la langue et son utilisation, une familiarisation avec l'histoire et la culture de la langue enseignée, et sa littérature. Le CER est un instrument visant exclusivement le premier objectif, c'est-à-dire la formation pratique. Or, le gymnase n'est pas une école de langues et aujourd'hui déjà, l'enseignement des langues y est trop chargé. » Cité in extenso en allemand dans la revue de la SSPES Gymnasium Helveticum N°1 2009

nales, elle ouvre dans sa section III un espace nouveau en reconnaissant le rôle important des échanges intercommunautaires suisses aussi bien à l'école que dans les administrations et la société civile. S'en dégagent deux idées-forces : il faut encourager la mobilité des jeunes durant leur formation, notamment des jeunes maîtres, et favoriser toute initiative qui crée des liens entre régions linguistiques.

e. Les langues de l'immigration et autres langues

Le Concept global des langues (GSK, 1998) mettait sur un plan d'égalité toutes les langues de la Suisse. Une manière de brouiller les cartes pour faire passer l'anglais comme langue de communication universelle. Là encore, la CDIP démontre que sa politique des langues n'est pas articulée sur des concepts clairs, confondant multilinguisme et melting-pot, négoce et culture. Dans la foulée, des voix se sont fait entendre pour que les langues de l'immigration soient enseignées dans les écoles publiques, voire que les étrangers soient autorisés à faire leurs examens dans leur langue maternelle. Tout ça est fort sympathique, mais est-ce raisonnable ? Ces revendications correspondent au modèle anglo-saxon de société formées de communautés fermées sur elles-mêmes conservant leur langue, leurs rites.

Consultées, les organisations faitières des enseignants secondaires donnent des réponses circonstanciées. La prise en compte des langues de l'immigration pour les élèves se préparant à des formations du domaine social (Ecoles sociales, de culture générale) peut être envisagée à certaines conditions précises, notamment en vue du travail social avec des immigrés. Mais elle ne doit en aucun cas constituer une alternative aux langues nationales.

- **Sur le principe, l'enseignement public doit viser l'intégration sociale** et non la balkanisation des populations locales. Les cantons (villes) accueillant une importante immigration étrangère accordent depuis longtemps des facilités (mise à disposition de locaux, etc.) aux communautés immigrées qui souhaitent transmettre leur langue voire préparer à des titres du pays d'origine. C'est le cas des Italiens et des Espagnols en particulier. Cette culture de la langue maternelle relève de l'initiative privée et ne s'est jamais présentée comme alternative identitaire à l'intégration. En revanche, la demande d'intégrer à l'enseignement public les langues de l'immigration pour des raisons identitaires relève du communautarisme et contribuerait à isoler les migrants et les stigmatiser en tant qu'étrangers permanents. D'ailleurs de quelles langues s'agirait-il ? Selon le recensement fédéral 2000, le serbo-croate et l'albanais sont les deux langues les plus parlées par les immigrés avec le turc et le portugais. Quel intérêt y aurait-il pour les Suisses de les apprendre ?
- **Langues continentales** : Le russe, l'arabe, le chinois et le japonais sont des langues continentales qui prennent de l'importance dans le monde. Le russe, langue européenne, a déjà trouvé sa place dans des cours facultatifs et comme discipline complémentaire et langue de culture. Sous nos latitudes, le chinois ou le japonais correspondraient à l'enseignement de langues anciennes. Reste l'arabe classique, langue d'une très grande culture, comme discipline complémentaire. Pour le moment, elle n'est guère enseignée que dans des communautés musulmanes et au niveau universitaire.
- **Langues anciennes, grec, latin** : Ce ne sont pas des « langues de communication ». En revanche, elles font partie de notre patrimoine culturel immatériel et sont enseignées comme telles au niveau gymnasial. Il est à noter que leur enseignement est en chute libre actuellement.

LES 30 LANGUES LES PLUS PARLÉES EN SUISSE EN 2000 DANS L'ORDRE DÉCROISSANT

(source : Recensement fédéral 2000)

Population CH	7'288'010	100 %				
1 Allemand	4639762	63.66%		18 Macédonien	6415	0.09%
2 Français	1484411	20.37%		19 Hongrois	6194	0.08%
3 Italien	470961	6.46%	90.5%	20 Suédois	5560	0.08%
4 Serbe et croate	103350	1.42%		21 Tchèque	5444	0.07%
5 Albanais	94937	1.30%		22 Polonais	5206	0.07%
6 Portugais	89527	1.23%		23 Grec	4792	0.07%
7 Espagnol	76750	1.05%		24 Vietnamien	4226	0.06%
8 Anglais	73422	1.01%		25 Japonais	4100	0.06%
9 Turc	44523	0.61%		26 Farsi	3'467	0.05%
10 Romanche	35072	0.48%	97.6%	27 Roumain	3'397	0.05%
11 Tamil	21816	0.30%		28 Tagale	3'019	0.04%
12 Arabe	14345	0.20%		29 Danois	2'739	0.04%
13 Néerlandais	11840	0.16%		30 Somali	2'661	0.04%
14 Russe	8570	0.12%		Autres	38'125	0.53%
15 Chinois	8279	0.11%				100%
16 Thai	7569	0.10%				
17 Kurde	7531	0.10%				

* langues nationales et enseignées en Suisse

3. MENACES SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ?

La composition de la population suisse s'est considérablement modifiée en 40 ans. Qu'on compare une liste d'élèves des années 1960 avec une récente, et il saute aux yeux que quelque chose a changé. Les « signes visibles » de diversité de provenances sont évidents. Un collège de Genève de 800 élèves, par exemple, s'enorgueillissait d'accueillir en l'an 2000 des élèves de 64 nationalités sans présenter pour autant des problèmes d'intégration. Il est remarquable que les rejets les plus virulents et massifs ne proviennent pas nécessairement des régions à plus fort taux d'immigrés (comme Genève = 40%).

Se pose la question de l'intégration et sur quoi cette intégration peut se faire. De part et d'autre, des mouvements extrémistes revendiquent le regroupement de « leur » population autour d'un corpus de valeurs idéologico-religieuses ou culturelles. Que ce soit la pureté de nos valeurs ancestrales ou de l'islam, il s'agit de racines fantasmées et de constructions mythiques à intentions fortement politiques. Xénophobie et communautarisme sont deux faces d'une même médaille. Le prétendu « choc des civilisations » prôné par l'Américain Samuel Huntington¹⁸ qui a légitimé une politique agressive d'un W. Bush fait bon marché de toute l'histoire interne du monde occidental qui s'étripait il y a une septantaine d'années encore, dans la tradition de Torquemada, de l'Inquisition, des guerres de religion, etc.

Pourtant, lorsqu'on y regarde de plus près, on constate que notre pays, tout en accordant 29% de suffrages à un parti ouvertement xénophobe, a plutôt bien résisté dans les faits jusqu'à ce jour aux sirènes de la discorde. Il est remarquable cependant que c'est la classe politique et les médias qui lui font écho qui ont été les plus désarmés par rapport à une montée de la xénophobie et du communautarisme. Et ce n'est pas un hasard : le domaine du politique a été affaibli par un discours de dépolitisation qui valorisait l'économie et particulièrement les jeux financiers en donnant l'impression que les institutions ne faisaient plus de place à l'expression populaire. On va voter bientôt sur l'initiative contre les minarets. Faut-il rappeler qu'il y a 150 ans, on votait pour supprimer les clochers des églises, stigmatisés comme symboles d'un catholicisme qui avait combattu la démocratie naissante ?

Les contre-feux à la discrimination

Bien sûr que des moutons noirs chassés du pays donnent une image désastreuse. Mais il convient tout de même de rappeler aussi qu'une écrasante majorité de la population s'est peu à peu familiarisée avec une diversité culturelle inédite.

¹⁸ *Le Choc des civilisations* [ISBN 2738104991] issu d'un article, *The Clash of Civilizations* publié à l'été 1993 par la revue *Foreign Affairs*. Il est inspiré d'un ouvrage de l'historien français Fernand Braudel, *Grammaire des civilisations*, 1987.

On accordera donc une attention particulière à des lieux de rassemblement des populations qui peuvent jouer dans un sens ou dans l'autre : l'école, les manifestations culturelles particulièrement celles qui donnent à entendre les musiques, danses, expositions du monde, les mouvements de quartier qui regroupent des populations indépendamment de leurs origines, etc.

PROPOSITIONS & RECOMMANDATIONS

A. RÉTABLIR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS SON RÔLE D'INSTITUTION VITALE DE LA DÉMOCRATIE

L'école est une institution, la plus importante de notre démocratie, et non une entreprise quelconque qui doit satisfaire une clientèle. Elle a une mission : transmettre la culture, le savoir et les valeurs de notre pays, par lesquels il se définit, s'humanise et assure son bien-être. L'instruction publique peut compter néanmoins sur des relais extérieurs à l'école.

• L'ÉCOLE

1. Il faut rétablir le pouvoir pédagogique des enseignants

et simplifier une institution devenue illisible à force de réformes. C'est par les enseignants, leur culture et leur professionnalisme que passe le savoir et non par les systèmes. Méthodes et procédures sont de leur compétence et doivent rester les plus souples possibles pour répondre à la très grande diversité de situations qui caractérise notre société.

La volonté de « standardiser » ne répond pas à des besoins pédagogiques légitimes.

2. Recentrer l'enseignement sur la culture générale

L'école n'est pas un supermarché où chacun se sert selon ses besoins individuels ; elle n'est pas non plus à la botte de l'économie. L'école travaille sur un temps long et non sur l'actualité. Elle ne peut répondre sans danger à toutes les modes éphémères.

a. L'école doit donner les connaissances et les outils pour lire le monde dans sa diversité,

Face à l'énorme profusion de moyens d'information (Internet, images, TV, médias), il faut, sur un socle de connaissances solide, former les jeunes à maîtriser les sources d'information, trier, ordonner et prendre une distance critique.

b. revaloriser notamment l'humanisme scientifique et l'enseignement artistique,

La démarche scientifique a souffert d'une double dévalorisation : rejetée par certains milieux à cause de retombées jugées néfastes (nucléaire, OGM...); ou réduite à ses réalisations porteuses de profit. La science comme méthode d'investigation du monde et approche critique de la réalité demande à être revalorisée dans une perspective humaniste.

Au moment de la survalorisation des branches prétendument « utiles » pour le marché du travail, les disciplines artistiques ont souffert d'une certaine désaffection. Cependant, on n'est pas revenu au stade antérieur et elles connaissent actuellement un regain d'intérêt.

c. actualiser prudemment les connaissances générales

Ces dernières décennies ont vu se développer une conscience des limites de nos ressources et des menaces qui pèsent sur notre environnement. L'école doit intégrer des connaissances fondées sur notre environnement et des clés pour démêler le vrai du faux.

d. L'adaptation au monde professionnel repose sur un socle de culture générale

Il est absurde de croire qu'en apprenant à 8 ans les 212 os du corps humain on deviendra médecin. C'est en assurant une culture générale riche et articulée que l'école préparera le mieux aux spécialisations débouchant sur le monde professionnel. La formation professionnelle se fera en temps voulu assise d'autant mieux sur les connaissances générales.

3. S'attaquer à l'illettrisme est une priorité absolue

Les civilisations modernes passent par l'écriture. Toute l'aptitude à étudier, s'informer et penser repose sur elle. L'illettrisme est un facteur majeur d'exclusion sociale et culturelle :

a. Il faut en connaître les causes par des enquêtes d'envergure,

sur les mécanismes qui y conduisent, en dénombrer les facteurs endogènes et exogènes,

b. pour redéfinir les priorités de l'école primaire

Il est en tout cas hasardeux de généraliser sans un minimum de garanties de résultats l'introduction de deux langues étrangères en 3^{ème} et 5^{ème} primaire sans en avoir mesuré les conséquences sur les élèves les plus faibles au moment crucial où le retard en lecture - qui touche un élève sur cinq ou six - devrait être compensé par des mesures adaptées.

Le groupe expert, composé de personnalités ayant toutes une pratique dans plusieurs langues, s'est montré très sceptique face à une introduction aux langues étrangères par des enseignants qui ne les maîtrisent pas couramment.

4. Accorder la priorité à la maîtrise de la langue première

La langue territoriale¹⁹ du lieu d'étude est à la fois la langue d'intégration, d'étude et de conceptualisation. Elle doit être maîtrisée dans tous ses aspects oraux et écrits. Cela dit, cet effort ne s'oppose pas à un encouragement à des organismes associatifs ou des consulats à cultiver la langue maternelle de certains pays. (cf. p. 17 « langues de l'immigration »)

• LES RELAIS EXTÉRIEURS : COMMUNES ET MONDE ASSOCIATIF

5. Réduire la fracture et l'échec scolaire passe par un renforcement des aides parascolaires et une véritable politique culturelle au niveau des communes

La politique de démocratisation des études des années 1960-80 avait beaucoup insisté sur tous les instruments permettant de compenser les carences familiales pour la réussite scolaire : création de bibliothèques, de services d'aide à l'étude (appuis, conseils, etc.), lieux de repos pour les enfants qui ne peuvent rentrer chez eux, cuisines scolaires à bas prix, conseils aux parents, etc. Or, ce sont ces aides qui ont le plus pâti des politiques d'économie des années 1990.

L'école n'est pas le seul lieu d'éducation culturelle. Centres de jeunes, maisons de quartier, accueil de nouveaux arrivants devraient faire partie des politiques cantonales et municipales qui relaient l'effort scolaire. Elles ont l'avantage de toucher les jeunes sur leur lieu d'habitat en proposant un environnement stimulant.

6. Des institutions culturelles jouent le rôle de promoteurs de la culture

Des musées, lieux de concert, théâtres institutionnels, centres culturels ont développé dès les années 1960 des politiques de sensibilisation de la population à la culture encouragées par les collectivités publiques, en premier lieu les villes, les communes et subsidiairement l'État, qui se poursuivent.

7. Renforcer la collaboration de l'école avec les institutions culturelles

Une des grands acquis de la démocratisation des études, a été l'ouverture de l'école à ces institutions. De nombreux jeunes provenant de milieux peu cultivés lui doivent leur premier accès à ces lieux de culture.

8. Encourager le mouvement associatif dans ses activités culturelles

Il en existe d'autres encore laissés à l'initiative des citoyens : le monde associatif. La Suisse est riche d'une société civile importante et très diversifiée qui joue à la fois un rôle stabilisateur de la démocratie et intégrateur. De nombreuses associations donnent l'occasion de pratiquer une activité culturelle en amateur dans le théâtre, la musique, la

¹⁹ Cf page 5 – définition.

danse, les ciné-clubs... Elles doivent être encouragées et les clauses discriminatoires interdisant leur subventionnement supprimées.

B. LA PLACE ET LE RÔLE DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES EN SUISSE

Langues nationales, langues de culture, langues de communication internationale, langues de l'immigration ont chacune leur place dans notre pays. Le renversement des priorités historiques dans les années 1990 et des promesses pour le marché du travail qui doivent plus à la publicité qu'aux possibilités réelles ont introduit une grande confusion.

9. Priorités à l'enseignement des langues nationales, celles de la citoyenneté

S'il est important d'accorder considération et accueil aux populations immigrées et d'assurer une ouverture sur le monde par les langues internationales, cependant la continuité historique et la stabilité d'un pays sont établies par la citoyenneté et ses langues. Qu'une partie majoritaire de la Suisse allemande pense s'identifier par l'anglais avant le français ne peut rester sans conséquences à long terme pour la cohésion de la Suisse et son choix historique d'une identité multilingue qui nous a garanti durant un siècle et demi la paix civile. Le vote extrêmement polarisé des chambres fédérales de 2007²⁰ sur la priorité aux langues nationales ou la liberté laissée aux cantons ne saurait être le dernier mot. C'est une péripétie très largement conditionnée par l'idéologie dominante du moment qui plaçait les lois du marché au-dessus de celles des institutions. L'échec retentissant de ce courant, le recours massif à l'aide de l'Etat pour renflouer le système bancaire sont autant de signes.

- **La Convention UNESCO met l'accent sur la primauté de l'aspect identitaire des biens culturels et des langues sur leur valeur marchande**, ce qui plaide en faveur de la priorité à l'enseignement de la 2^{ème} langue nationale.
- **L'opposition entre la 2^{ème} langue nationale & l'anglais est un faux problème** qui relève d'une confusion sur les objectifs assignés à l'acquisition de l'une et de l'autre. La plupart des étudiants sont appelés à utiliser l'anglais au cours de leurs études. Jusqu'à présent, ils s'en accommodaient très bien avec le bagage acquis au secondaire qu'on pourra compléter par des cours universitaires ciblés dans le domaine d'étude, par exemple, sur la formulation de communications scientifiques qui s'avérera bien plus efficace que des mesures indifférenciées appliquées aussi bien à des futurs illettrés de huit ans qui en seront pénalisés qu'à des élèves qui, de toute façon acquerront anglais et 2^{ème} langue nationale comme outils d'étude.

10. Une solution d'avenir : la mobilité des jeunes en formation

Au même moment, en mars 2008, chacune de son côté, la Conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques²¹ (COHEP), d'une part, et la Société suisse des professeurs d'enseignement secondaire (SSPES/VSG²²) énonçaient des recommandations²³ visant à encourager la mobilité des jeunes en formation. La COHEP a créé un « groupe mobilité » chargé d'en préciser les modalités. En Valais bilingue, les maîtres en formation passeront dé-

²⁰ L'art. 15.3 de la Loi sur les langues donnant priorité à l'apprentissage précoce d'une langue nationale avait été adopté par 112 voix contre 56 le 21 juin 2007 par le Conseil national soit une nette majorité des 2/3. Ce vote avait été défait par le Conseil des Etats en octobre en faveur de la liberté de choix des cantons. Depuis, la CDIP s'est précipitée dans la brèche.

²¹ Qui forment les maîtres primaires

²² *Verein Schweizerischer Gymnasiallehrer*. Regroupe les professeurs suisses d'enseignement secondaire.

²³ « Recommandations visant à promouvoir la mobilité nationale et internationale » de la COHEP

sormais un an sur trois dans l'autre région linguistique du canton (Brigue et/ou Monthey). Fribourg va également dans ce sens.

11. Pour un érasme helvétique

Le 12 mars 2008, la SSPES adoptait le projet ambitieux *Pour un Érasme helvétique*²⁴, fruit d'un travail de plusieurs années de sa Commission langues vivantes. **Il s'agit d'encourager par un ensemble de mesures incitatives les étudiants à passer une partie ou la totalité de leurs études dans une autre région linguistique de sorte qu'à moyen terme cette mobilité devienne un usage généralisé.** Ce projet prend en compte ce qui a été mis en place dans l'enseignement durant les années 1980-90 (enseignement précoce des langues, maturité bilingue), s'inscrit dans la volonté politique exprimée dans la Loi sur les langues nationales et la ratification des Conventions UNESCO 2003 et 2005.

- **Le moment le plus favorable pour la mobilité est au sortir de l'adolescence où les jeunes sont à la fois assez mûrs pour l'autonomie en dehors de leur famille et le plus libre d'attaches.** L'immersion dans une autre communauté linguistique dans un cadre d'étude est très efficace. L'expérience des francophones ayant poursuivi leurs études au poly de Zurich et à l'école de vétérinaires de Berne, celui de la plupart des Tessinois qui vont dans une haute école en Suisse allemande ou romande montre qu'avec les connaissances acquises à la maturité, la progression pour suivre les cours et séminaires dans la langue locale est très rapide. L'avantage qui en découle est considérable. **En moins d'une génération on pourrait créer un « standard de qualité » qui rendrait tout naturel de passer une partie de ses études dans une deuxième langue nationale.**
- **L'avantage pour le pays d'un parcours d'étude dans une 2^{ème} langue nationale est double : former des élites familiarisées aussi bien avec une autre langue nationale qu'avec des modes d'être de ceux qui la parlent.**

12. Pour une stratégie globale des langues qui tienne compte de la réalité

a. Tout n'est pas joué à 12 ou à 15 ans !

Aujourd'hui, la scolarité s'est prolongée jusqu'à 18-20 ans pour plus de 80% des jeunes. Tout n'est pas joué à 12 ans, ni à 15 ans ; c'est un fait dont il faudra tenir compte en prenant en considération l'ensemble des étapes des parcours linguistiques de l'école primaire à l'université afin de soulager l'école primaire d'une pression démesurée sur les langues et de la rétablir dans ce qu'elle sait faire avec une priorité absolue sur la langue première et la réduction de la « fracture pédagogique ».

b. Concevoir une politique globale par segment

En matière d'enseignement des langues, l'école doit réapprendre à faire ce qu'elle sait faire à chaque étape :

- Une **sensibilisation** légère aux langues nationales par le jeu à l'école primaire,
- un **enseignement exigeant structuré** et bien doté en heures qui assure les bases au secondaire I (12-15 ans),
- **l'acquisition de langues de culture contenant des aspects culturels, en particulier la littérature** au gymnase ou pour les autres établissements du postobligatoire des objectifs particuliers aux écoles professionnelles
- des parcours d'étude aux **hautes écoles** incluant un **passage dans une autre région linguistique.**

A chacune de ces étapes, les méthodes et la formation requise des maîtres ne sont pas les mêmes. Avant de céder à l'emballage pour un enseignement précoce des langues

²⁴ *Pour un Érasme helvétique* développe une argumentation circonstanciée et riche. Nous la mettons en annexe

étrangères plus médiatique que fondé, il serait temps d'en évaluer les résultats réels et non la satisfaction des apprenants. Un PISA confié à des évaluateurs indépendants.

C. INTERCULTURALITÉ : SENSIBILISER À L'ACCEPTATION DES AUTRES CULTURES

• PAR L'ÉCOLE

13. L'école est le creuset de la diversité culturelle

L'école est le lieu central de socialisation des nouvelles générations. Il est bon de rappeler que les enfants et les jeunes vivent dans l'immédiat et que leur immédiat c'est leur environnement actuel. Leur vécu scolaire est donc absolument déterminant. Il peut être un creuset de la diversité culturelle à trois conditions :

a. Un corps enseignant formé à la diversité culturelle et à la tolérance

Il convient d'être extrêmement attentif à la formation culturelle et civique des enseignants et des responsables scolaires en intégrant dans leur formation une connaissance de la question et des mécanismes de dialogue désamorçant les conflits identitaires et de promouvoir une Éducation à l'interculturalité. Citons à ce propos les recommandations de la COHEP sur la formation des enseignants aux approches interculturelles.²⁵

b. Un vécu scolaire respectueux de tous et exempt de stigmatisations

Le plus sûr vecteur de tolérance entre les cultures, c'est le vécu au sein de l'école d'une cohabitation pacifique entre élèves avec leurs cultures, acceptant les différences sans les stigmatiser. Cette cohabitation doit être garantie par une attention rigoureuse à toute manifestation d'intolérance et une délimitation claire des revendications identitaires qui s'opposent aux valeurs humanistes. Ce n'est pas la promotion du n'importe quoi, mais au contraire une défense sans concession de la diversité culturelle fondée par la connaissance. L'école doit être un lieu de tolérance active, c'est-à-dire que tous ses acteurs doivent y être formés et adhérer aux valeurs du « contrat social » qui unifie la société.

c. L'intégration dans l'enseignement des valeurs fondant le respect de la diversité

La biologie a pu être instrumentalisée pour étayer des hiérarchies raciales. Il en a été de même de « l'anthropologie physique »²⁶ Dans les années 1960, le manuel Cuvier de philosophie en usage en France, par exemple, comportait encore une section sur la philosophie des colonies... ! Or, les travaux récents de l'anthropologie, qui traitent de l'homme dans sa diversité, amènent des éléments nouveaux réfutant les théories raciales ou génétique ; ses connaissances méritent d'être intégrées à l'enseignement des « sciences humaines ». Une évolution semblable a expurgé la biologie de ses relents détestables. Montrer l'homme dans sa diversité tant culturelle que « physique » sans vouloir établir de hiérarchie est une contribution non négligeable tant à la tolérance qu'à la perception de la diversité culturelle.

• PAR L'AMÉNAGEMENT D'UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE L'HOMME

14. L'éducation à la diversité par un voisinage aménagé

L'école seule, ne peut faire face à des incivilités d'enfants vivant dans des cités criminogènes ; la tolérance et la civilité passent aussi par des rapports de voisinage maîtrisés. Auto-

²⁵ On trouvera les recommandations de la COHEP (Conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques, chargées de la formation des maîtres primaires) sur la mobilité et sur la formation à l'inter-culturalité sur le site <http://www.cohep.ch/fr/publications/recommandations/>

²⁶ Cf. Larousse : Anthropologie physique : étude des différentes caractéristiques des hommes du point de vue physique (taille, couleur et réflectance de la peau, forme du nez, volume du crâne, forme des yeux, proportions de la bouche, groupes sanguins, etc.).

rités urbaines et cantonales, de même que des associations de la société civile ont un devoir éducatif en créant les conditions de rapports de voisinage pacifiés.

a. Pour une écologie de l'habitat

La montée d'une sensibilité à l'écologie est un facteur favorable à une réflexion et des réalisations tenant compte du rapport population-environnement et des besoins culturels. L'habitat est un élément essentiel d'intégration ou de discrimination. Qu'on parque des minorités ethniques dans un lieu, mal aménagé au surplus, et naît déjà l'enfermement idéologique de la monoculture et des manifestations d'exclusion.

b. L'importance des associations de quartier dans les villes ou communales.

Centrés sur l'environnement immédiat, les associations de quartier ouvrent un espace d'expression à la population telle qu'elle se présente indépendamment des origines.

• PAR UN VÉCU DE DIVERSITÉ CULTURELLE

15. Toute manifestation, tout spectacle qui ouvre sur la diversité culturelle travaille en faveur de l'éducation du public.

Sans entrer dans le détail, on remarquera que les amples mouvements musicaux « underground » ou « alternatifs » qui ont mobilisé une partie de la jeunesse depuis les années 1980 ont largement contribué à une familiarisation avec d'autres formes d'expressions culturelles qui n'étaient pas transmises par l'enseignement et nos traditions familiales.

L'éducation à la diversité culturelle

Organisation et déroulement des travaux du groupe g

Février-juin 2009

Composition du groupe

Responsable du domaine éducation à la diversité culturelle :

M. **Marco POLLI**

Prof retraité de philosophie, français, allemand et informatique, comédien, linguiste, publiciste

Experts :

Mme **Erica DEUBER ZIEGLER**

Historienne de l'art

Mme **Christa DUBOIS-FERRIERE**

Professeur d'allemand

M. **Ninian HUBERT VAN BLYENBURGH**

Anthropologue et didacticien

M. **Gérald MORIN**

Cinéaste et professeur à l'ECAV de Sierre

* On trouvera un bref curriculum en annexe

Échéances et séances

Le groupe g s'est réuni trois fois : le 31 mars toute la journée à Soleure ; le 1^{er} mai et le 23 juin 10h à 16h à Genève.

Préparation du forum du 31 mars : contributions écrites des experts

Pour la préparation du forum du 31 mars, chaque expert a fourni un texte dans une forme libre. Ces contributions sont à disposition pour le document final.

Erica DEUBER ZIEGLER

- Education et culture hors de l'école à l'exemple de Genève: état des lieux
- L'éducation à la diversité culturelle : Education et culture hors de l'école
- Les cultures entre ouverture et fermeture

Christa DUBOIS-FERRIERE

- Denkanstoss im Rahmen des Projektes der Schweiz. Koalition für die Kulturelle Vielfalt
- Zitate zum Vortrag

Ninian HUBERT VAN BLYENBURGH

- Il n'y pas de compréhension de la diversité humaine (culturelle et biologique) sans éducation.

Gérald MORIN

- Quand l'image prend les sens sans être à la recherche du sens perdu, état des lieux d'un monde en représentation

Marco POLLI

- La résistible ascension de l'illettrisme
- Introduction au FORUM POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS L'ÉDUCATION

Déroulement du forum et séances de complément

Le forum du 31 mars a permis de centrer nos travaux sur trois thèmes principaux et de dégager cinq thèses. Lors des deux séances suivantes, nous avons décidé de nous concentrer sur l'histoire récente de ces quatre dernières décennies afin d'en dégager des tendances en relation avec l'éducation à la diversité culturelle. Enfin, nous en avons déduit des propositions et recommandations que nous soumettons au groupe pilote.

In fine

Les « considérations théoriques » que nous reproduisons dans la première partie nous ont permis de dégager les trois thèmes principaux – comme demandé lors de la journée du 31 mars – et les thèses. Ce sont celles d'experts réunissant des compétences dans la culture et sa promotion (muséographie, responsabilité des affaires culturelles d'une grande ville suisse, cinéma, production de films, enseignement en général et des langues en particulier, engagement dans la politique du multilinguisme helvétique...). En tout, quatre francophones et une germanophone mais tous multilingues, deux femmes et trois hommes. Elles ne sont pas l'objet direct du rapport mais éclairent sur les présupposés de leurs auteurs qui ne sont, bien évidemment, pas neutres dans un tel débat.

Enfin, les cinq personnes réunies pour cette réflexion ont beaucoup appris les unes des autres et se proposent de poursuivre une réflexion et éventuellement une action dans les différents lieux de leurs activités.

On trouvera en annexe un bref CV de nos experts. Les documents préparatoires rédigés par les uns et les autres seront conservés et sont consultables par le groupe pilote sur demande. Ils ne font pas partie du rapport en tant que tels et s'ils devaient donner lieu à publication, il conviendrait de consulter leurs auteurs au préalable.

En annexe :

cv des experts, quelques références : institutions et documents

Nos experts en quelques mots :

ERICA DEUBER ZIEGLER (GE)

historienne de l'art

ch. de Croix-de-Plomb 13a, 1281 Russin/GE

022 754 15 63 / 079 791 85 17

jeziegler@vtxnet.ch

J'ai enseigné l'histoire de l'art médiéval, l'histoire sociale de l'art et l'histoire culturelle dans divers établissements: au collège, à la Haute école d'études sociales, à l'École supérieure des Beaux-Arts de Genève et aux Universités de Genève, Lausanne et Dijon. Mais je me fonde ici surtout sur mes expériences hors de l'école et de l'Université, dans mes fonctions de directrice du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève (1992-98), de responsable du secteur de l'enseignement et de la recherche au Musée d'ethnographie de Genève (1998-2007), d'historienne de l'art engagée pendant 40 ans dans plusieurs associations pour la défense de la culture (Association d'art public (Patrimoine Suisse), Société d'histoire de l'art en Suisse, Action patrimoine vivant, Association pour un musée d'art moderne et contemporain (AMAM), Swissfilm, etc.), de députée au Grand Conseil de Genève (1985-2003), enfin de membre active de différentes associations de solidarité avec les peuples.

Licenciée ès lettres de l'Université de Genève, j'étais, en 1968, assistante au département d'histoire de l'art. Je suis née à Genève, de parents, horticulteurs modestes, venus très jeunes du canton de Berne. Je dois tout mon parcours professionnel – et donc une grande partie de ma vie – à la démocratisation des études commencée à Genève dans les années 50 et à la démocratisation de l'accès à la culture qui s'en est suivi.



CHRISTA DUBOIS-FERRIÈRE (GE)

professeur d'allemand

avenue de Miremont 26, 1206 Genève

tél. 022 346 62 64

christa.duboisferriere@edu.ge.ch

No. cpte bancaire : CH93 0027 9279 CO20 28010

Vorstellung im Rahmen der Expertentagung „kulturelle Vielfalt“ in Solothurn am 31. März 2009

In Ostpreussen (heute Russland oder Polen) geboren und in Norddeutschland bis zum Abitur aufgewachsen kam ich zum Dolmetscherstudium an die Dolmetscherschule nach Genf. Nach dem Übersetzerdiplom arbeitete ich als Übersetzerin in Brüssel bei der Europäischen Union.

Danach studierte ich Germanistik und Geschichte an der Genfer Universität, wo ich 1976 das Lizentiat machte. In Genf unterrichtete ich ab 1972 als Deutschlehrerin in der Sekundarstufe I (Cycle d'Orientation) und ab 1980 im Gymnasium (Collège Claparède), wo ich auch heute noch Deutsch als Fremdsprache unterrichte.

Neben meiner Unterrichtstätigkeit war ich langjährig tätig im Vorstand des Genfer Lehrerverbands der Sekundarstufe II (UCESG, Union du corps enseignant secondaire genevois) und darüber hinaus auch im Zentralkomitee des Vereins schweizerischer Gymnasiallehrerinnen und -lehrer (VSG, oder SSPES: Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, oder SSISS: Società svizzera degli insegnanti delle scuole secondarie), der Verband, der alle Lehrpersonen der Sekundarstufe II in der ganzen Schweiz, also in allen Sprachgebieten vertritt.



NINIAN VAN BLYENBURGH (GE)

Anthropologue et didacticien

Ch. Edouard Sarasin 48, 1218 Le Grand-Saconnex GE

022 732 14 08

ninian.hubert@unige.ch

www.etrehumain.ch

est Docteur en Sciences et anthropologue. Il a commencé sa carrière de muséologue au Musée de l'Homme où il a notamment créé les expositions scientifiques « Tous parents, tous différents » et « Six milliards d'Hommes ». Ces expositions ont toutes deux circulé dans de nombreux pays, y compris non européens.

Il a ensuite dirigé le musée de la Fondation Claude Verdan à Lausanne qu'il a créé, puis le Musée d'Histoire des sciences de Genève où il a fondé la manifestation grand public « La Nuit de la Science ». Pendant sa direction du Musée d'ethnographie de Genève, il a conçu l'exposition « Nous Autres » qui a également circulé dans différents pays d'Europe.

Il s'intéresse depuis le début de sa carrière à la didactique des sciences et plus particulièrement à la didactique de l'anthropologie, aussi bien culturelle que biologique. Il a publié de nombreux articles scientifiques sur ce sujet.

Il poursuit actuellement ces travaux en didactique de l'anthropologie et cherche à promouvoir l'enseignement de ces disciplines, notamment dans les filières de l'école secondaire. Le site www.etrehumain.ch donne un aperçu des réflexions qu'il mène.

Ninian van Blyenburgh est chargé de cours à l'Université de Genève où il enseigne l'histoire d'anthropologie et à l'Université de Neuchâtel où il enseigne la muséologie.



GÉRALD MORIN

Cinéaste et professeur à l'ECAV de Sierre

av. Eglantine 5, 1006 Lausanne VD
021 312 04 04 / +4179 226 32 44
ger.morin@gmail.com

Gérald Morin a participé à la réalisation de 58 films dont « Amarcord » et « Casanova » de Federico Fellini, « Lady Hawke » de Richard Donner, « Le Nom de la Rose » de Jean-Jacques Annaud, « Chronique d'une Mort annoncée » de Francesco Rosi et « The Five Obstructions » de Lars von Trier & Jorgen Leth.

Après avoir travaillé pendant 23 ans à Cinecittà, Gérald Morin continue de produire des films depuis ALMAZ FILM PRODUCTIONS à Lausanne.

Ancien président du Conseil de la Culture de l'Etat du Valais, directeur artistique de la Journée Cantonale Genevoise à EXPO 02 et délégué général du Festival du film de Genève « Stars de Demain », co-fondateur de « La Fondation Fellini pour le Cinéma » à Sion, il est actuellement rédacteur responsable du magazine "CultureEnjeu" et enseigne le cinéma à l'ECAV à Sierre.



MARCO POLLI

Prof retraité, comédien, linguiste, publiciste

37 Chabrey, 1202 Genève
022 734 07 94 / 079 745 44 89
mpolli@infomaniak.ch


Genevois de naissance de père Tessinois et de mère Suisse allemande a grandi dans l'idée que le multilinguisme n'est pas un problème. Licencié en philosophie et ès lettres de l'Université de Genève (français, allemand, paléontologie humaine) a enseigné de 1962 à 2005 le français, l'allemand, la philosophie et l'informatique. A présidé de 1975 à 1995 l'*Union du corps enseignant secondaire genevois* (UCESG), fait partie de nombreuses commissions genevoises et suisses sur l'enseignement des langues, la formation continue...

Devenu comédien amateur sur le tard, monte régulièrement sur les planches depuis 1994 (39 participations à des pièces). Secrétaire général de la *Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs*. Juin 2005, obtient le diplôme d'interprétation théâtrale du *Conservatoire populaire de Genève*.

Depuis sa retraite en juin 2005, partage son temps entre une activité de comédien et metteur en scènes, la participation à des associations culturelles (*Coalition suisse pour la diversité culturelle*, *Culture enjeu*), liées au théâtre - *ch-dramaturgie*, *Conseil international des fédérations de théâtre amateur d'expression latine* - et de langue : *Commission langues vivantes* de la SSPES.

Quelques organisations importantes de l'instruction publique

Autorités, instances politiques et directions

- Commissions législatives fédérales
Conseil national : *Commissions de la science, de l'éducation et de la culture* CSEC-N (26 députés)
Conseil des États : *Commissions de la science, de l'éducation et de la culture* CSEC-E (13 « sénateurs »)
www.parlament.ch/f/organe-mitglieder/kommissionen/legislativkommissionen/kommissionen-wbk/Pages/default.aspx
- Commission extraparlamentaire
Département fédéral de l'intérieur : *Commission suisse de maturité* CSM
La Commission suisse de maturité (CSM) est un groupe d'experts mandaté par la Confédération et les cantons pour traiter les questions de la maturité gymnasiale et de la reconnaissance des maturités à l'échelle nationale. (20 membres)
www.admin.ch/ch/f/cf/ko/index_10133.html
- *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique* CDIP
réunit les 26 conseillers et conseillères d'État responsables de l'éducation.
www.edk.ch/dyn/11926.php
- 
KSGR KONFERENZ SCHWEIZERISCHER GYMNASIALREKTORINNEN UND GYMNASIALREKTOREN
CDGS CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE GYMNASIES SUISSES
CDLS CONFERENZA DELLE DIRETTRICI E DEI DIRETTORI DEI LICEI SVIZZERI
CDGS CONFERENZA DA LAS RECTURAS E DALS RECTURS DA GIMNASIS SVIZZERS
La *Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses* CDGS rassemble les responsables de toutes les écoles qui délivrent des certificats de maturité reconnus par la Confédération et les cantons
www.ksgr-cdgs.ch/
- *Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques* COHEP,
Regroupe les directeurs de hautes écoles pédagogiques. Coordonne et soutient le développement de la formation d'enseignants dans les domaines suivants: enseignement, recherche, formation continue et prestations de services.

Fédérations d'enseignants :

- ENSEIGNEMENT GYMNASIAL DE TOUTE LA SUISSE



VEREIN SCHWEIZERISCHER GYMNASIALLEHRERINNEN UND GYMNASIALLEHRER
SOCIETE SUISSE DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
SOCIETA SVIZZERA DEGLI INSEGNANTI DELLE SCUOLE SECONDARIE

Regroupe les associations cantonales de maîtres d'écoles délivrant des maturités et les sociétés de branche.

Organe : *Gymnasium Helveticum*
<http://www.vsg-sspes.ch/>

- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE I ROMAND

Syndicat des enseignants romands SER

Organe : *L'Éducateur*
<http://www.le-ser.ch/ser/>

- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE SUISSE ALLEMANDE

LCH Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer

Organe : *Bildung Schweiz*
<http://www.lch.ch/lch.html>

Quelques textes mentionnés

Recommandations de la **COHEP**

Documents téléchargeables en format pdf :

Français : www.cohep.ch/fr/publications/recommandations/#c286

Allemand : www.cohep.ch/de/publikationen/

Éducation à l'Interculturalité

- Recommandations relatives à la formation des enseignants aux approches interculturelles (14/15 novembre 2007)
- Empfehlungen zur Interkulturellen Pädagogik an den Institutionen der Lehrerinnen- und Lehrerbildung (14./15. November 2007)

Mobilité des enseignants

- Recommandations visant à promouvoir la mobilité nationale et internationale (12/13 mars 2008)
- Empfehlungen zur Förderung der nationalen und internationalen Mobilität (12/13 März 2008)
- Recommandation commune de la CRUS, de la CSHES et de la CSHEP concernant les semestres de mobilité effectués dans un autre type de haute école (novembre 2006)
- Gemeinsame Empfehlung der CRUS, der KFH und der SKPH betreffend hochschultypenüber greifende Gastsemester (November 2006)



Mobilité des jeunes en formation : Pour une Érasme helvétique

Recommandations de la **SSPES**



VEREIN SCHWEIZERISCHER GYMNASIALLEHRERINNE UND GYMNASIALLEHRER
SOCIETÀ SUISSA DEI PROFESSORI DELL'INSEGNAMENTO SECONDARIO
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI INSEGNANTI DELLE SCUOLE SECONDARIE

PROMOUVOIR LA COMPRÉHENSION ENTRE LES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES PAR UN ERASME HELVÉTIQUE motion adoptée le 12 mars 2008

LE CONTEXTE

2007-08 a vu l'adoption par les Chambres fédérales de la *Loi sur les langues*²⁷ et la ratification de la *Convention UNESCO sur la diversité culturelle*.²⁸

Pour la première fois dans un traité international, la nature particulière de la culture comme porteuse d'identité et de sens est reconnue comme une valeur fondamentale, un droit de l'homme.²⁹ Sa ratification s'inscrit donc dans la logique de notre pays qui a ancré la diversité culturelle à laquelle elle associe les langues dans sa *Constitution*.³⁰ Tout comme la culture, les langues sont par excellence porteuses de sens et d'identité. Leur maîtrise dans un pays officiellement multilingue ne se limite donc pas à un avantage commercial ; elle est un facteur de cohésion.

La « compréhension entre les communautés linguistiques » passe par la connaissance des langues de notre pays. C'est ce qu'exprime d'emblée l'intitulé de la *Loi sur les langues*, aboutissement de 7 ans de travaux parlementaires. La nature même de notre pays multilingue exige un effort particulier d'enseignement des langues nationales.

²⁷ Intitulé complet : *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques*.

²⁸ Intitulé complet : *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005*

²⁹ « Les activités, biens et services culturels (...) sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale ».

³⁰ « Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération tient compte de la diversité culturelle **et linguistique** du pays. » (Art. 69 al. 3 Culture)

La fin du XXème siècle a vu l'avènement de l'enseignement précoce des langues et de l'enseignement bilingue au secondaire. Mais les propositions les plus prometteuses se heurtent au manque d'enseignants généralistes ou non linguistes maîtrisant couramment la langue cible. Tant qu'ils ne seront pas en nombre suffisant dans toutes les disciplines, la maturité bilingue, par exemple, restera très minoritaire. Il faut donc former de très nombreux maîtres à la pratique d'une deuxième langue nationale. Or, tant au niveau primaire que secondaire, on atteint des limites dans l'enseignement des langues qui paraissent indépassables.

L'expérience des élèves francophones ayant poursuivi leurs études à l'EPFZ ou à l'école de vétérinaires de Berne, des Tessinois qui vont dans une haute école en Suisse allemande ou romande montre, qu'avec le niveau de connaissances linguistiques de la maturité, la progression pour suivre les cours et séminaires dans la langue locale est très rapide. La maîtrise fluide de deux langues nationales qui en découle est un avantage important. Pourquoi alors, ne pas inclure les hautes écoles dans un parcours linguistique qui doit amener les suisses à mieux se comprendre ?

A ce stade, en effet, l'immersion dans une autre communauté linguistique dans un cadre de travail ou d'étude est le vecteur le plus efficace de multilinguisme. Il demande à être organisé.

Ceci d'autant plus que l'application des accords de Bologne pousse à une redistribution dans tout le pays des enseignements supérieurs et ne permettra plus, à l'avenir, d'offrir certains types d'enseignement dans toutes les régions linguistiques. Un nombre croissant d'universitaires seront ainsi contraints à la mobilité.

PROPOSITION POUR UN ERASME HELVÉTIQUE

La *Loi sur les langues* accorde une grande importance aux échanges intercommunautaires à la fois comme stimulant linguistique et comme facteur de compréhension entre les communautés.

Dans cet esprit, nous proposons d'inclure les hautes écoles dans un *parcours linguistique* mettant à profit les acquis du secondaire II dans la seconde langue, avec la possibilité de poursuivre ses études durant deux semestres dans une haute école d'une autre région linguistique avec une adaptation du cursus et un encadrement linguistique appropriés. A l'instar de ce qui existe au niveau européen, il s'agit de créer un véritable *Erasmus helvétique*. Une variante pourrait consister à encourager des étudiants à entreprendre leurs études dans une autre région linguistique.

Mettre en place une coordination entre hautes écoles pour permettre une poursuite des études sans perte de temps demandera du temps, sans doute. En moins d'une génération on pourrait créer un « standard de qualité » qui rendrait tout naturel de passer une partie de ses études dans une deuxième langue nationale. Ce serait un gain considérable pour le pays d'avoir des élites familiarisées aussi bien avec une autre langue nationale qu'avec des modes d'être de ceux qui la parlent.

A moyen terme, il faudrait définir des priorités, en particulier en ce qui concerne les étudiants qui se destinent à l'enseignement secondaire et toute personne chargée de transmettre un savoir dans une deuxième langue nationale.

A long terme, un passage dans une autre région linguistique pourrait devenir un standard pour la majeure partie des Suisses poursuivant des études supérieures.

LANGUES NATIONALES ET ANGLAIS :

Opposer les langues nationales à l'anglais relève d'une confusion sur les objectifs assignés à l'acquisition des unes et de l'autre. Tout étudiant est appelé à utiliser l'anglais au cours de ses études. Jusqu'à présent, les étudiants s'en accommodent très bien. Il pourrait s'avérer utile de compléter le bagage acquis au secondaire par des cours universitaires complémentaires ciblés dans le domaine d'étude, par exemple, sur la formulation de communications scientifiques.

Mais, si important soit-il, il ne faut pas confondre un anglais instrument de travail incontournable avec une langue de communication intercommunautaire qui se substituerait au multilinguisme helvétique. Celui-ci reste un fondement de notre pays. Si au cours des études secondaires quelques incursions dans des domaines spécifiques par des textes appropriés sont souhaitables (économie, science, politique), c'est l'anglais de culture tel qu'il est enseigné au gymnase qui prépare le mieux à des utilisations futures extrêmement diversifiées.

LIMITE DE LA PROPOSITION : LA SITUATION DES FILIÈRES NON-GYMNASIALES

Cette proposition se concentre sur la poursuite des études dans des hautes écoles. Pour les filières non-gymnasiales, la situation est différente et il faut l'étudier de cas en cas. Il conviendrait d'envisager des parcours linguistiques incluant des ressources nouvelles – notamment les stages organisés par des entreprises ou régions fédérales.

Pour les maîtres primaires, on pourrait introduire une période d'immersion de 6 mois durant leur formation dans une autre région linguistique.

Version allemande page suivante ◀

DIE VERSTÄNDIGUNG ZWISCHEN DEN SPRACHGEMEINSCHAFTEN DURCH EINEN HELVETISCHEN ERASMUS FÖRDERN

HINTERGRUND

1. 2007-08 haben die Eidgenössischen Räte das *Sprachengesetz*³¹ verabschiedet und die *UNESCO-Konvention über die kulturelle Vielfalt*³² ratifiziert. Zum ersten Mal wurde die Eigenart der Kultur in einem internationalen Vertrag als Träger von Identitäten, Werten und Sinn, als Grund- und Menschenrecht³³ anerkannt. Ihre Ratifizierung durch die Schweiz ist die logische Folge eines Selbstverständnisses, zu dem die kulturelle und sprachliche Vielfalt gehört, die beide in unserer Bundesverfassung³⁴ verankert sind. Kultur und Sprachen sind Träger von Sinn und Identität. In einem offiziell mehrsprachigen Land ist die Beherrschung von Sprachen nicht nur ein materieller Vorteil, sondern auch eine wesentliche Bedingung des Zusammenhalts. Die Kenntnis der Landessprachen dient der „Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften“ in unserem Land wie schon der Titel des Bundesgesetzes ausdrückt, das nach sieben Jahren parlamentarischer Arbeit verabschiedet wurde. Das Wesen unseres mehrsprachigen Landes erfordert einen besonders sorgfältigen Unterricht der Landessprachen.
2. Am Ende des 20. Jahrhunderts wurden der frühe Unterricht von Sprachen und der bilinguale Unterricht auf der Sekundarstufe II eingeführt. Diese neuen Unterrichtsformen versprechen viel, stossen sich jedoch in der Realität am Mangel an Lehrerinnen und Lehrern, die die Zielsprache genügend beherrschen. Die bilinguale Maturität z.B. wird eine Randerscheinung bleiben so lange nicht genügend Lehrer und Lehrerinnen in allen Fächern vorhanden sind, die ihr Fach bilingual unterrichten können. Es müssen also zahlreiche Lehrpersonen für den Unterricht in einer zweiten Landessprache ausgebildet werden. Sowohl in der Primarschule als auch in den Sekundarstufen I und II erreicht der Sprachunterricht jedoch Grenzen, die in der Schule schwer überschritten werden können.
3. Erfahrungen von frankophonen Studenten (an der ETH Zürich oder an der Vetsuisse-Fakultät der Universität Bern), von Tessinern, die auf einer deutschschweizerischen Hochschule oder in der Romandie studieren, zeigen, dass man mit dem Niveau der linguistischen Maturitätskenntnisse den Vorlesungen und Seminaren in der Ortssprache schnell folgen kann. Die sich daraus ergebende fließende Beherrschung von zwei Landessprachen ist von bedeutendem Vorteil. Warum also die Hoch- und Fachhochschulen nicht in die linguistische Bildung einschliessen, die den Schweizern helfen soll, einander besser zu verstehen?
4. Tatsächlich ist die Immersion im Rahmen der Arbeit oder des Studiums in einer anderen Sprachgemeinschaft der wirksamste Vektor für die Sprachenvielfalt. Sie muss organisiert werden. Und das um so mehr als die Umsetzung des Bologna-Abkommens eine Umverteilung des Hochschulunterrichts im ganzen Land bewirkt und in Zukunft gewisse Fächer nicht mehr in allen linguistischen Regionen angeboten werden können. So werden immer mehr Hochschulabsolventen zu einer wachsenden Mobilität gezwungen.

VORSCHLAG FÜR EINEN HELVETISCHEN ERASMUS

1. Im *Sprachengesetz* kommt dem Austausch zwischen den Sprachregionen eine grosse Bedeutung zu, weil er die Kenntnisse und die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften fördert. In diesem Sinne **schlagen wir vor, die Hochschulen in die linguistische Bildung mit einzubeziehen. Die in der zweiten Landessprache auf dem Gymnasium erworbenen Kenntnisse sollten durch einen Aufenthalt von zwei Semestern in der anderen Sprachregion ergänzt werden. Dies setzt voraus, dass das Curriculum angepasst und durch eine angemessene Sprachförderung ergänzt wird. Es soll ein wahrer helvetischer Erasmus nach Art des europäischen geschaffen werden. Eine Variante könnte darin bestehen, dass die Studenten dazu ermutigt werden, das gesamte Studium in einer anderen Sprachregion zu absolvieren.**
2. Zweifellos braucht die Koordination zwischen Hochschulen einige Zeit, damit das Studium ohne Zeitverlust fortgeführt werden kann. In weniger als einer Generation könnte ein „Qualitätsstandard“ geschaffen werden, der es vollkommen normal machte, dass ein Teil des Studiums in einer zweiten Landessprache unternommen würde. Das Land würde ausserordentlich dabei gewinnen, über eine Elite zu verfügen, die nicht nur eine andere Landessprache spricht, sondern auch noch mit der Lebensart dieses anderen Landesteiles vertraut ist.

³¹ *Bundesgesetz über die Landessprachen und die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften (Sprachengesetz, SpG)*

³² *Übereinkommen über den Schutz und die Förderung der Vielfalt kultureller Ausdrucksformen 2005*

³³ « *Kulturelle Aktivitäten, Güter und Dienstleistungen (...) sind Träger von Identitäten, Werten und Sinn, und daher dürfen sie nicht so behandelt werden, als hätten sie nur einen kommerziellen Wert* »

³⁴ « *Der Bund nimmt bei der Erfüllung seiner Aufgaben Rücksicht auf die kulturelle und die sprachliche Vielfalt des Landes. (Art. 69 Abs. 3 Kultur)* »

Besonders für Studenten, die in der Sekundarstufe unterrichten und für Personen, die die Kenntnisse in einer nationalen Zweitsprache vermitteln wollen, müssten mittelfristig Prioritäten gesetzt werden.

Ein Hochschulstudium in einer anderen Sprachregion der Schweiz könnte langfristig zum Standard des grössten Teils der Studierenden werden.

LANDESSPRACHEN UND ENGLISCH

Oft wird den Landessprachen die englische Sprache entgegengestellt. Damit verwechselt man die Lernziele, die diesen und jener zukommt. Jeder Student wird wahrscheinlich während seines Studiums Englisch brauchen. Bis heute kommen die Studenten sehr gut damit zurecht. Es könnte sich jedoch als nützlich erweisen, die in der Sekundarstufe II erworbenen Kenntnisse, auf der Universität durch einen fachspezifischen Unterricht zu erweitern, z.B. auf der Ebene der wissenschaftlichen Kommunikation.

So bedeutend das Englische als unumgängliches Arbeitsinstrument auch ist, man sollte es nicht mit einer Sprache verwechseln, die die Verständigung zwischen Sprachgemeinschaften fördern oder die helvetische Sprachenvielfalt ersetzen könnte. Diese bleibt grundlegend für unser Land.

Wenn auch im Laufe der Sekundarstufe II einige spezifische Texte auch in ein besonderes Fachwissen (Wirtschaft und Recht, Naturwissenschaften, Politik) vordringen mögen, doch bereitet der gymnasiale Unterricht in der Kultursprache Englisch am besten auf den extrem verschiedenartigen späteren Gebrauch vor.

GRENZEN DES VORSCHLAGS : LAGE IN DEN NICHT-GYMNASIALEN BILDUNGSWEGEN

1. Dieser Vorschlag konzentriert sich auf die Studiengänge in den Hochschulen. Für die nicht gymnasialen Bildungswege ist die Ausgangslage anders und dort muss jeder Fall einzeln untersucht werden. Das linguistische Curriculum könnte bestehende Möglichkeiten eines Austauschs oder eines Praktikums in privaten Unternehmen oder öffentlichen Dienstes miteinbeziehen.
2. Für die Ausbildung der Primarlehrer könnte eine Immersionsperiode von sechs Monaten in einer anderen Sprachregion eingeführt werden.

Von der Präsidentenkonferenz des VSG am 12. März 2008 angenommen.